

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Fribourg 2024

Table des matières

1	Introduction	4		
2	Aperçu	5		
2.1	Infractions selon la loi	5		
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	5		
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	6		
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	6		
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	6		
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	7		
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	8		
2.3	Infractions selon la répartition géographique	9		
2.3.1	Code pénal (CP)	9		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	12		
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	15		
2.4	Personnes prévenues selon la loi	18		
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18		
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18		
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20		
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	21		
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	24		
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	25		
3	Partie détaillée	26		
3.1	Infractions de violence	26		
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	26		
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	27		
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	28		
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	30		
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	31		
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32		
3.2	Violence domestique	33		
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	33		
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	34		
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	35		
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	36		
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36		
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36		
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	37		
3.4	Infractions contre le patrimoine	38		
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38		
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39		
3.5	Brigandage	40		
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	40		
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40		
3.6	Vol	41		
3.6.1	Répartition selon le type de vol	41		
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42		
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43		
3.7	Vol de véhicule	45		
3.7.1	Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule	45		
3.7.2	Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions	45		
3.8	Dommages à la propriété	46		
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	46		
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46		
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	47		
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	48		
3.9	Criminalité numérique	49		
3.9.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	49		
3.9.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	50		
3.9.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	51		
3.10	Loi sur les stupéfiants (LStup)	52		
3.10.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	52		
3.10.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	53		
3.10.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	54		

3.10.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus	56	4.1.13 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	80
3.10.5 Décès dus aux stupéfiants: évolution	58		
3.10.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	59		
3.11 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	60		
3.11.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	60		
3.11.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	61		
4 Évolution	62		
4.1 Infractions selon la loi	62		
4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions	63	5.1 Introduction	81
4.1.2 Code pénal: infractions par district	65	5.2 Définitions	81
4.1.3 Code pénal: infractions par commune	66	5.2.1 Le cas/l'affaire	81
4.1.4 Infractions de violence	67	5.2.2 L'infraction	81
4.1.5 Infractions de violence domestiques	69	5.2.3 L'Élucidation	81
4.1.6 Infractions contre le patrimoine	70	5.2.4 La personne prévenue	81
4.1.7 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	71	5.2.5 La personne lésée	82
4.1.8 Infractions à la loi sur les stupéfiants	73	5.2.6 La population résidante permanente	82
4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par district	75	5.2.7 Etat des communes	82
4.1.10 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	76	5.2.8 Catégories de véhicules	82
4.1.11 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	77		
4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	79	5.3 Principes d'exploitation des données	82
		5.3.1 Statistique de sortie	82
		5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction	83
		5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique	83
		5.3.4 Chiffres absous	83
		5.3.5 Chiffres relatifs	83
		5.3.6 Graphiques	83

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

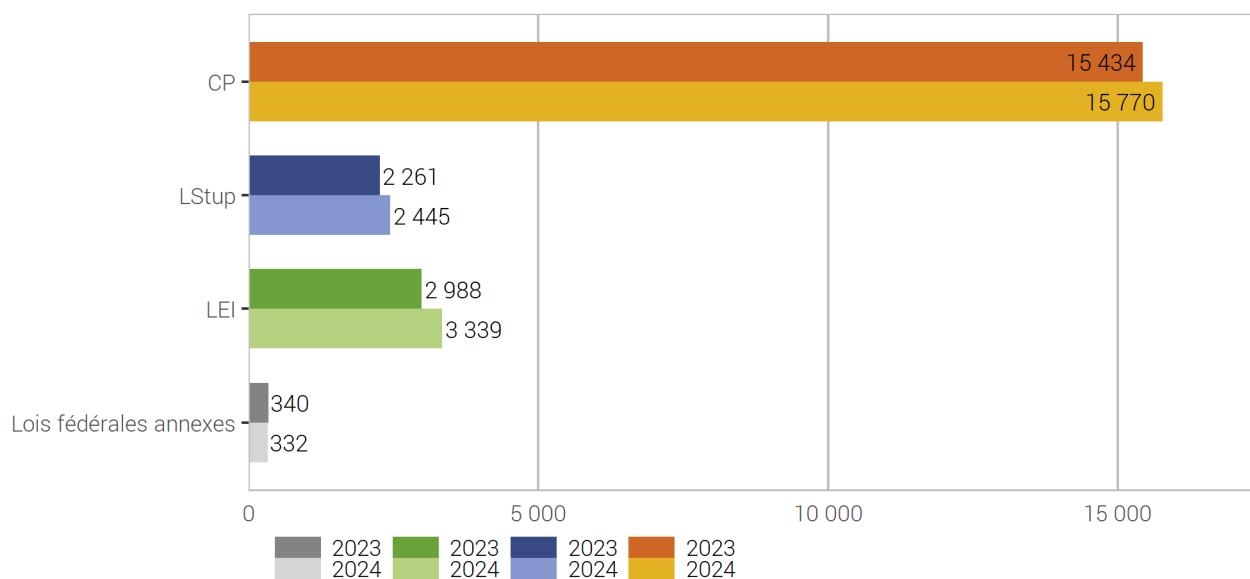
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui, eux, figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 332 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2024. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la Police des chemins de fer ou l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

T 1

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	15 434	44,9%	15 770	45,8%	2%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 261	98,7%	2 445	98,9%	8%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	2 988	100,0%	3 339	100,0%	12%
Autres lois fédérales annexes	340	92,6%	332	90,7%	-2%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

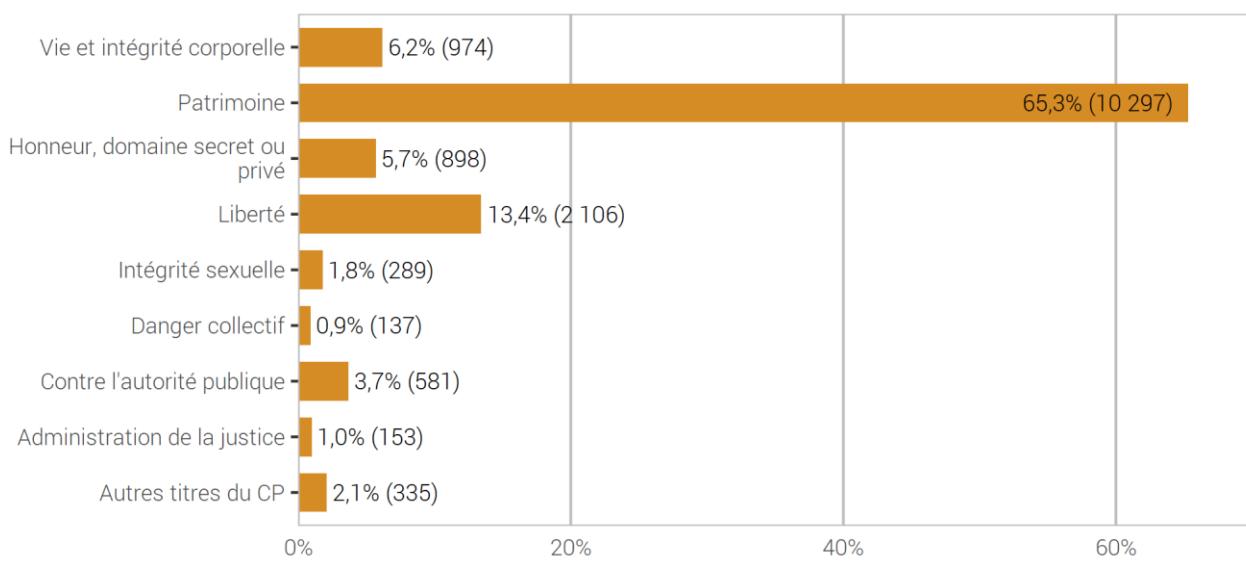
© OFS 2025

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	15 434	44,9%	15 770	45,8%	2%
Total vie et intégrité corporelle	920	92,3%	974	90,2%	6%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3 ¹	100,0%	1	100,0%	-67%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	6 ¹	100,0%	1	100,0%	-83%
Lésions corporelles graves (art. 122)	11	90,9%	20	80,0%	82%
Lésions corporelles simples (art. 123)	343	91,8%	368	91,8%	7%
Total patrimoine	10 191	27,3%	10 297	29,6%	1%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 900	33,3%	4 210	33,3%	8%
dont vol par effraction	704	24,6%	963	32,3%	37%
dont vol à l'arraché	17	41,2%	28	14,3%	65%
Vol de véhicule (art. 139)	1 185	6,5%	1 177	5,4%	-1%
Brigandage (art. 140)	32	75,0%	38	65,8%	19%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 493	34,0%	1 339	33,5%	-10%
Escroquerie (art. 146)	1 304	16,8%	1 331	15,8%	2%
Extorsion et chantage (art. 156)	54	16,7%	42	14,3%	-22%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	77	100,0%	74	93,2%	-4%
Total honneur, domaine secret ou privé	853	83,7%	898	81,3%	5%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	163	71,8%	122	80,3%	-25%
Total liberté	1 894	58,6%	2 106	56,3%	11%
Menaces (art. 180)	478	90,0%	439	90,4%	-8%
Contrainte (art. 181)	200	91,5%	211	93,8%	6%
Traite d'êtres humains (art. 182)	7	100,0%	4	100,0%	-43%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	1	100,0%	7	85,7%	600%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	201	78,6%	177	74,0%	-12%
Total intégrité sexuelle	293	94,2%	289	87,5%	-1%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	55	94,5%	55	74,5%	0%
Viol (art. 190)	51	96,1%	56	98,2%	10%
Exhibitionnisme (art. 194)	17	76,5%	5	80,0%	-71%
Pornographie (art. 197)	60	98,3%	72	98,6%	20%
Total danger collectif	130	67,7%	137	73,0%	5%
Incendie intentionnel (art. 221)	26	65,4%	41	51,2%	58%
Total autorité publique	695	99,0%	581	99,0%	-16%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	190	99,5%	142	98,6%	-25%
Total administration de la justice	99	94,9%	153	90,8%	55%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	51	98,0%	78	91,0%	53%
Autres infractions du Code pénal	359	89,7%	335	89,9%	-7%

¹La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

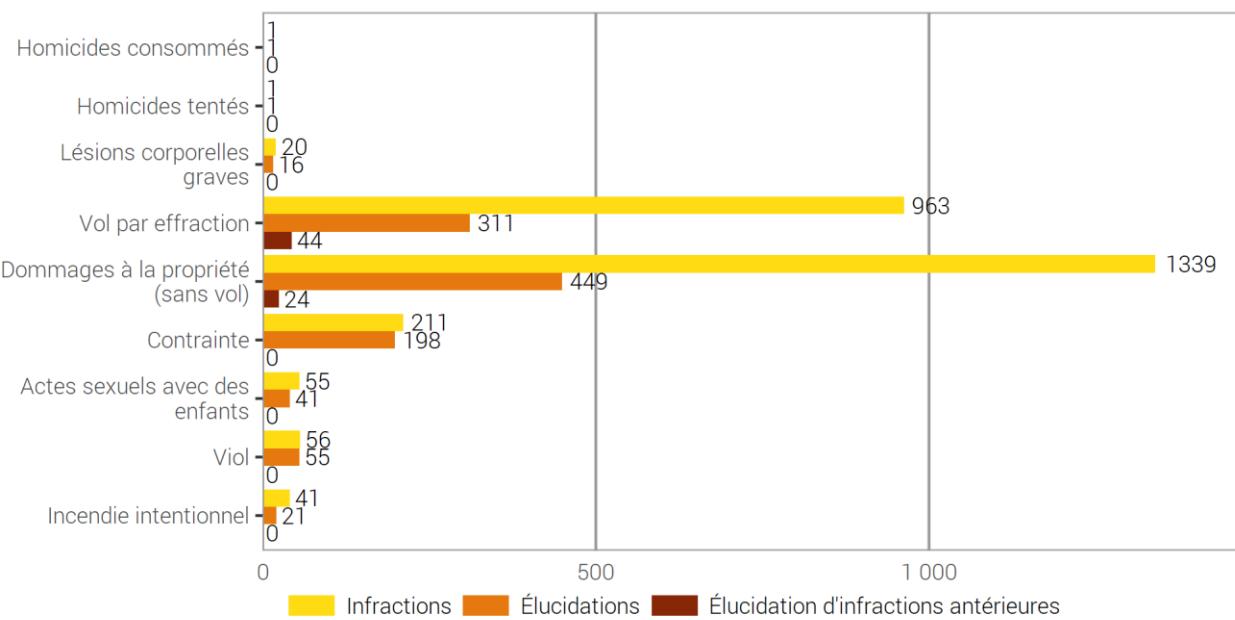
Remarque : un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol par effraction, le vol par introduction clandestine et le vol par effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquête d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésée ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

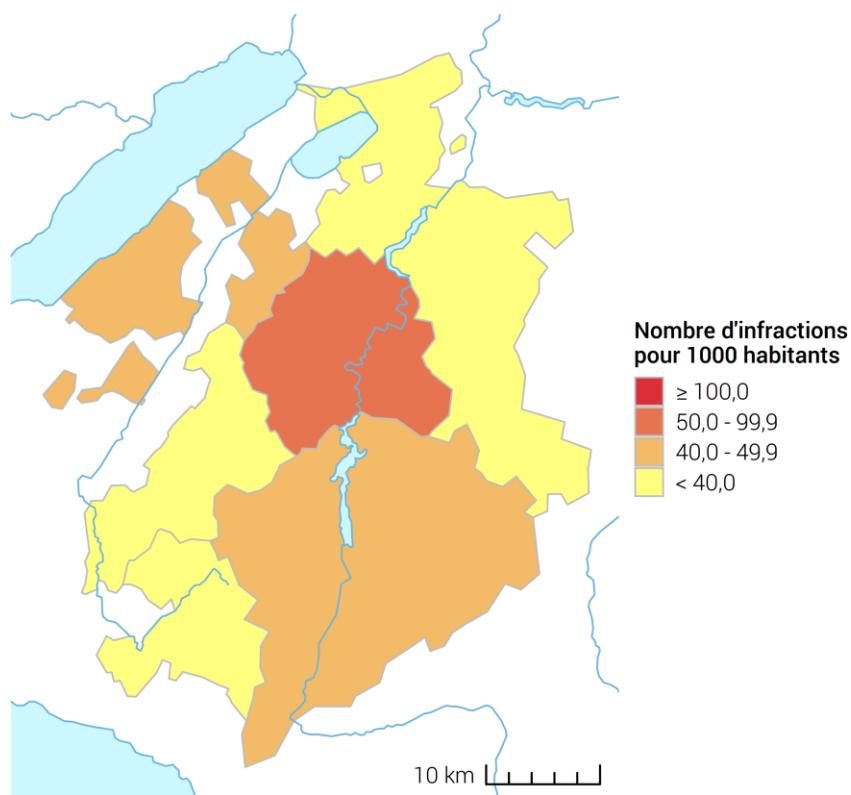
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (%) par district

Code pénal: fréquences (%) par district

G 4



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.1.2 Fréquences (%) et évolution par district

Code pénal: fréquences (%) et évolution par district

T 3

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	15 434	334 465	46,1	15 770	341 537	46,2	2%
La Sarine	7 242	108 595	66,7	7 379	111 151	66,4	2%
La Gruyère	2 330	59 754	39,0	2 641	61 441	43,0	13%
Sense	1 469	45 643	32,2	1 290	46 081	28,0	-12%
See / Lac	1 531	38 606	39,7	1 470	39 299	37,4	-4%
La Broye	1 436	35 161	40,8	1 458	35 865	40,7	2%
La Glâne	818	25 987	31,5	868	26 511	32,7	6%
La Veveyse	584	20 719	28,2	635	21 189	30,0	9%
Inconnu FR	24	—	—	29	—	—	21%

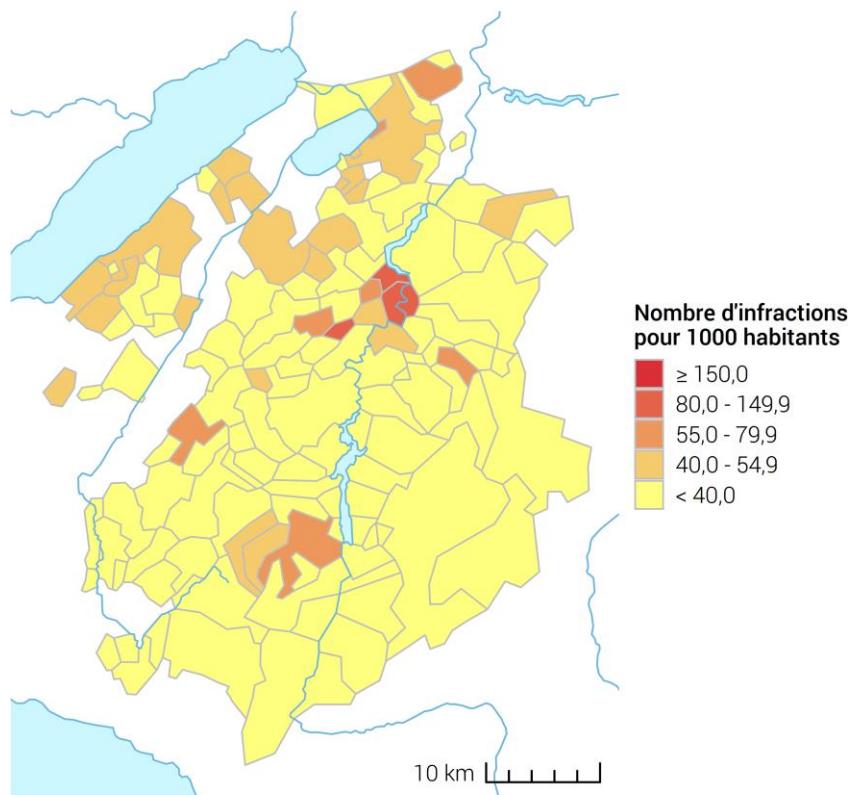
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.3.1.3 Fréquences (%) par commune

Code pénal: fréquences (%) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.1.4 Fréquences (%) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (%) et évolution par commune

T 4

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	15 434	334 465	46,1	15 770	341 537	46,2	2%
Fribourg	4 338	37 653	115,2	4 280	38 660	110,7	-1%
Bulle	1 337	25 722	52,0	1 597	26 749	59,7	19%
Villars-sur-Glâne	718	12 328	58,2	649	12 444	52,2	-10%
Estavayer	537	10 133	53,0	517	10 296	50,2	-4%
Murten	443	9 414	47,1	422	9 531	44,3	-5%
Marly	448	8 596	52,1	452	9 069	49,8	1%
Düdingen	426	8 793	48,4	280	8 939	31,3	-34%
Châtel-Saint-Denis	282	8 163	34,5	325	8 512	38,2	15%
Gibloux	204	7 934	25,7	234	8 134	28,8	15%
Tafers	184	7 805	23,6	130	7 900	16,5	-29%
Belmont-Broye	266	5 844	45,5	247	6 011	41,1	-7%
Romont (FR)	390	5 593	69,7	420	5 891	71,3	8%
Courtepin	207	5 702	36,3	210	5 765	36,4	1%
Wünnewil-Flamatt	213	5 641	37,8	235	5 722	41,1	10%
Kerzers	280	5 280	53,0	302	5 448	55,4	8%
Gurmels	93	4 524	20,6	87	4 695	18,5	-6%
Mont-Vully	139	4 433	31,4	132	4 452	29,6	-5%
Schmitten (FR)	208	4 262	48,8	146	4 300	34,0	-30%
Granges-Paccot	342	3 853	88,8	321	3 936	81,6	-6%
Attalens	81	3 682	22,0	91	3 678	24,7	12%
Plaffeien	111	3 619	30,7	114	3 668	31,1	3%
Ursy	54	3 486	15,5	69	3 493	19,8	28%
Belfaux	114	3 406	33,5	110	3 470	31,7	-4%
Bösingen	42	3 339	12,6	85	3 341	25,4	102%
Le Mouret	55	3 250	16,9	68	3 323	20,5	24%
Givisiez	170	3 183	53,4	190	3 309	57,4	12%
Montagny (FR)	77	2 932	26,3	115	3 017	38,1	49%
Corminboeuf	63	2 893	21,8	92	2 928	31,4	46%
Riaz	113	2 874	39,3	87	2 890	30,1	-23%
Neyruz (FR)	65	2 837	22,9	80	2 875	27,8	23%
Broc	102	2 649	38,5	89	2 810	31,7	-13%
Hauterive (FR)	82	2 668	30,7	95	2 687	35,4	16%
Val-de-Charmey	110	2 620	42,0	101	2 672	37,8	-8%
Siviriez	35	2 528	13,8	46	2 566	17,9	31%
Vuadens	67	2 541	26,4	137	2 556	53,6	104%
Prez	69	2 454	28,1	62	2 472	25,1	-10%
Cheyres-Châbles	82	2 405	34,1	109	2 468	44,2	33%
Ueberstorf	28	2 404	11,6	32	2 400	13,3	14%
Bois-d'Amont	63	2 344	26,9	54	2 381	22,7	-14%
Misery-Courtion	88	2 321	37,9	103	2 364	43,6	17%
Autres communes	2 708	92 357	-	2 855	93 715	-	5%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

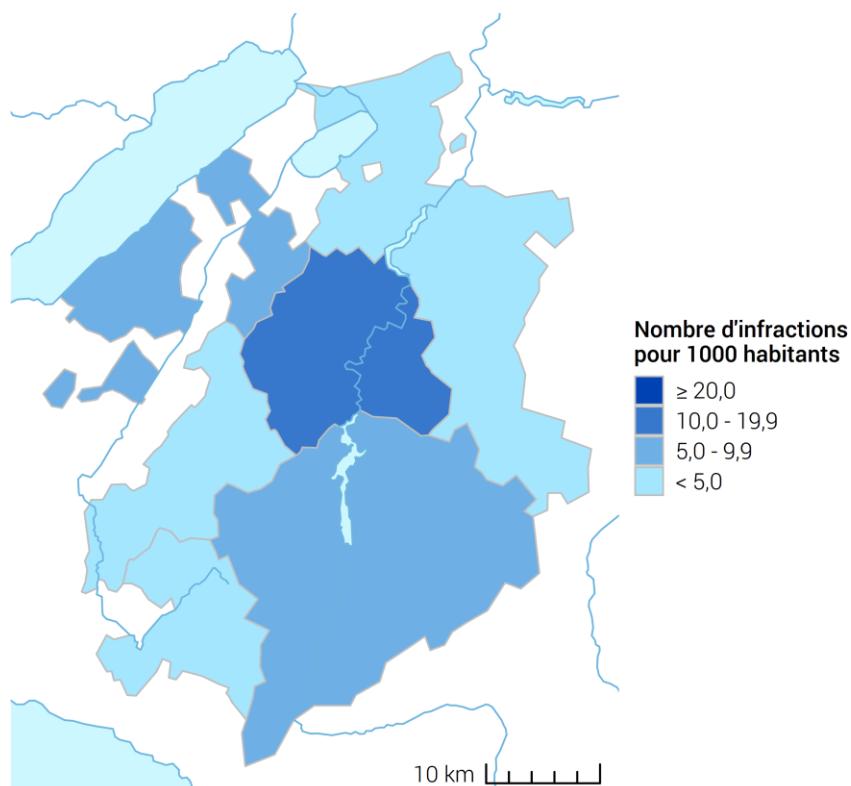
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex.: des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (%) par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (%) par district

G 6



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.2.2 Fréquences (%) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (%) et évolution par district

T 5

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	2 261	334 465	6,8	2 445	341 537	7,2	8%
La Sarine	1 130	108 595	10,4	1 352	111 151	12,2	20%
La Gruyère	416	59 754	7,0	417	61 441	6,8	0%
Sense	243	45 643	5,3	146	46 081	3,2	-40%
See / Lac	108	38 606	2,8	129	39 299	3,3	19%
La Broye	117	35 161	3,3	180	35 865	5,0	54%
La Glâne	140	25 987	5,4	109	26 511	4,1	-22%
La Veveyse	80	20 719	3,9	95	21 189	4,5	19%
Inconnu FR	27	—	—	17	—	—	-37%

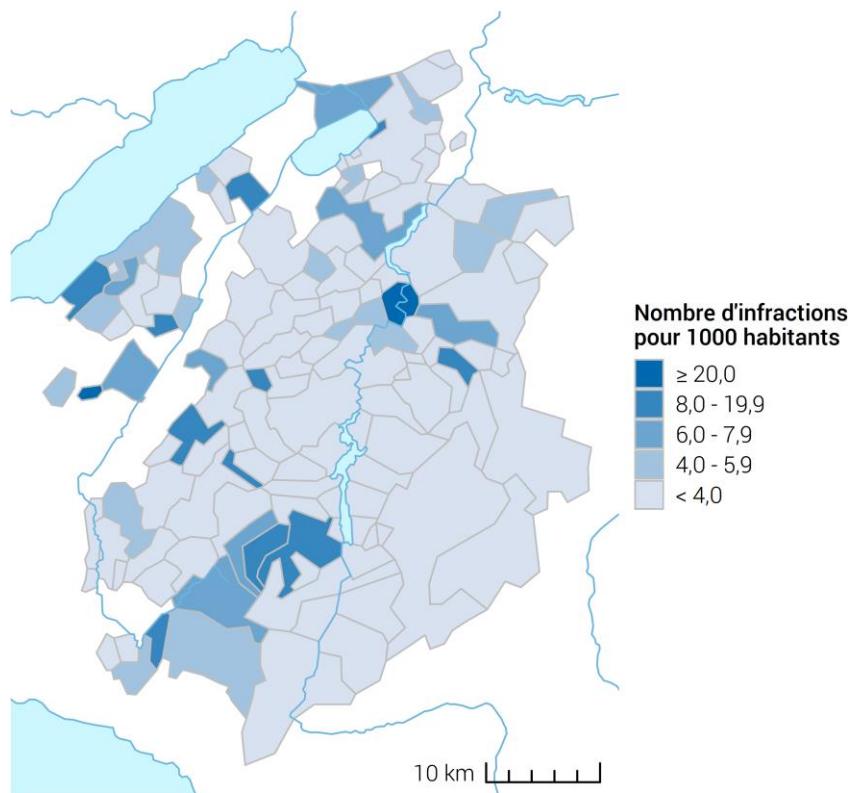
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.3.2.3 Fréquences (%) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (%) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.2.4 Fréquences (%) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (%) et évolution par commune

T 6

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	2 261	334 465	6,8	2 445	341 537	7,2	8%
Fribourg	843	37 653	22,4	1 133	38 660	29,3	34%
Bulle	248	25 722	9,6	312	26 749	11,7	26%
Villars-sur-Glâne	63	12 328	5,1	58	12 444	4,7	-8%
Estavayer	52	10 133	5,1	60	10 296	5,8	15%
Murten	24	9 414	2,5	15	9 531	1,6	-38%
Marly	53	8 596	6,2	37	9 069	4,1	-30%
Düdingen	44	8 793	5,0	33	8 939	3,7	-25%
Châtel-Saint-Denis	41	8 163	5,0	49	8 512	5,8	20%
Gibloux	30	7 934	3,8	23	8 134	2,8	-23%
Tafers	26	7 805	3,3	23	7 900	2,9	-12%
Belmont-Broye	19	5 844	3,3	20	6 011	3,3	5%
Romont (FR)	75	5 593	13,4	54	5 891	9,2	-28%
Courtepin	19	5 702	3,3	39	5 765	6,8	105%
Wünnewil-Flamatt	22	5 641	3,9	25	5 722	4,4	14%
Kerzers	14	5 280	2,7	13	5 448	2,4	-7%
Gurmels	7	4 524	1,5	6	4 695	1,3	-14%
Mont-Vully	34	4 433	7,7	32	4 452	7,2	-6%
Schmitten (FR)	59	4 262	13,8	25	4 300	5,8	-58%
Granges-Paccot	33	3 853	8,6	15	3 936	3,8	-55%
Attalens	11	3 682	3,0	16	3 678	4,4	45%
Plaffeien	32	3 619	8,8	4	3 668	1,1	-88%
Ursy	15	3 486	4,3	19	3 493	5,4	27%
Belfaux	8	3 406	2,3	10	3 470	2,9	25%
Bösingen	4	3 339	1,2	0	3 341	0,0	-100%
Le Mouret	3	3 250	0,9	4	3 323	1,2	33%
Givisiez	18	3 183	5,7	7	3 309	2,1	-61%
Montagny (FR)	15	2 932	5,1	8	3 017	2,7	-47%
Corminboeuf	2	2 893	0,7	3	2 928	1,0	50%
Riaz	7	2 874	2,4	9	2 890	3,1	29%
Neyruz (FR)	3	2 837	1,1	6	2 875	2,1	100%
Broc	23	2 649	8,7	10	2 810	3,6	-57%
Hauterive (FR)	9	2 668	3,4	7	2 687	2,6	-22%
Val-de-Charmey	3	2 620	1,1	2	2 672	0,7	-33%
Siviriez	13	2 528	5,1	9	2 566	3,5	-31%
Vuadens	20	2 541	7,9	36	2 556	14,1	80%
Prez	8	2 454	3,3	2	2 472	0,8	-75%
Cheyres-Châbles	2	2 405	0,8	20	2 468	8,1	900%
Ueberstorf	2	2 404	0,8	4	2 400	1,7	100%
Bois-d'Amont	13	2 344	5,5	1	2 381	0,4	-92%
Misery-Courtion	3	2 321	1,3	2	2 364	0,8	-33%
Autres communes	341	92 357	—	294	93 715	—	-14%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

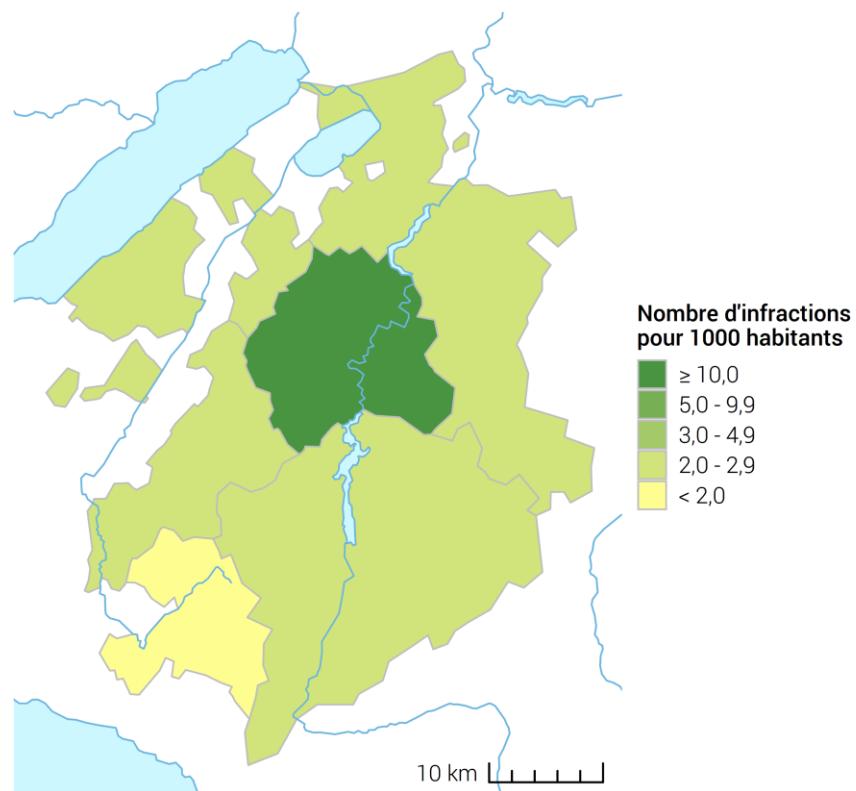
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (%) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (%) par district

G 8



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.3.2 Fréquences (%) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (%) et évolution par district

T 7

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	2 988	334 465	8,9	3 339	341 537	9,8	12%
La Sarine	2 489	108 595	22,9	2 792	111 151	25,1	12%
La Gruyère	161	59 754	2,7	154	61 441	2,5	-4%
Sense	110	45 643	2,4	98	46 081	2,1	-11%
See / Lac	79	38 606	2,0	89	39 299	2,3	13%
La Broye	52	35 161	1,5	81	35 865	2,3	56%
La Glâne	48	25 987	1,8	73	26 511	2,8	52%
La Veveyse	39	20 719	1,9	34	21 189	1,6	-13%
Inconnu FR	10	—	—	18	—	—	80%

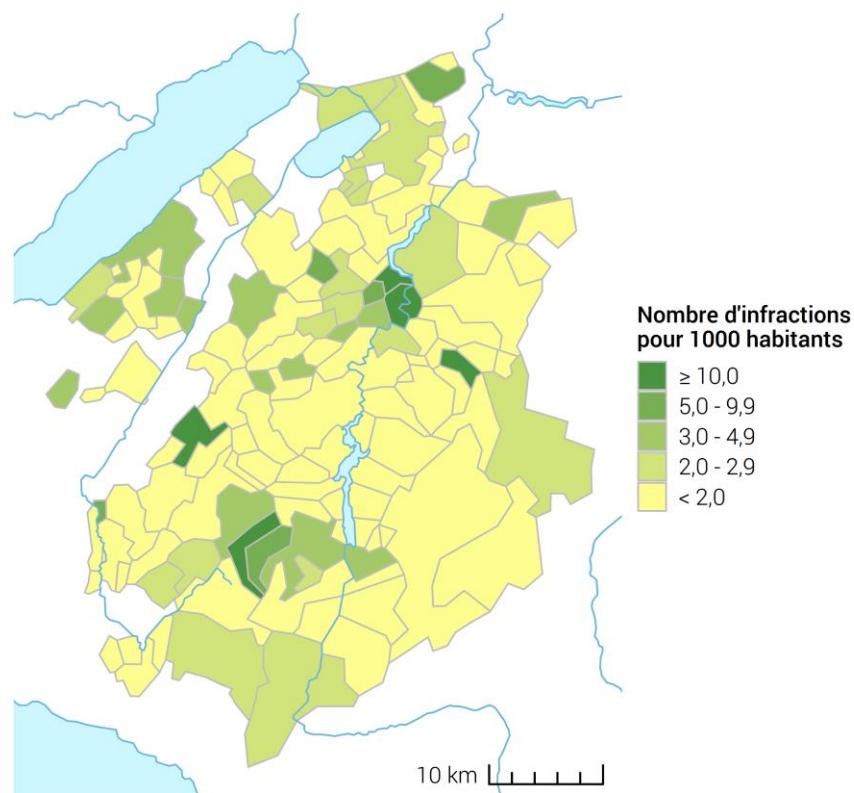
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.3.3.3 Fréquences (%) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (%) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.3.4 Fréquences (%) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (%) et évolution par commune

T 8

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	2 988	334 465	8,9	3 339	341 537	9,8	12%
Fribourg	2 295	37 653	61,0	2 560	38 660	66,2	12%
Bulle	87	25 722	3,4	88	26 749	3,3	1%
Villars-sur-Glâne	26	12 328	2,1	59	12 444	4,7	127%
Estavayer	14	10 133	1,4	46	10 296	4,5	229%
Murten	25	9 414	2,7	22	9 531	2,3	-12%
Marly	25	8 596	2,9	22	9 069	2,4	-12%
Düdingen	20	8 793	2,3	18	8 939	2,0	-10%
Châtel-Saint-Denis	12	8 163	1,5	23	8 512	2,7	92%
Gibloux	12	7 934	1,5	3	8 134	0,4	-75%
Tafers	7	7 805	0,9	1	7 900	0,1	-86%
Belmont-Broye	18	5 844	3,1	3	6 011	0,5	-83%
Romont (FR)	38	5 593	6,8	65	5 891	11,0	71%
Courtepin	12	5 702	2,1	11	5 765	1,9	-8%
Wünnewil-Flamatt	12	5 641	2,1	21	5 722	3,7	75%
Kerzers	7	5 280	1,3	38	5 448	7,0	443%
Gurmels	8	4 524	1,8	0	4 695	0,0	-100%
Mont-Vully	8	4 433	1,8	13	4 452	2,9	63%
Schmitten (FR)	16	4 262	3,8	8	4 300	1,9	-50%
Granges-Paccot	50	3 853	13,0	58	3 936	14,7	16%
Attalens	4	3 682	1,1	0	3 678	0,0	-100%
Plaffeien	1	3 619	0,3	10	3 668	2,7	900%
Ursy	1	3 486	0,3	1	3 493	0,3	0%
Belfaux	14	3 406	4,1	10	3 470	2,9	-29%
Bösingen	1	3 339	0,3	1	3 341	0,3	0%
Le Mouret	5	3 250	1,5	2	3 323	0,6	-60%
Givisiez	22	3 183	6,9	30	3 309	9,1	36%
Montagny (FR)	1	2 932	0,3	10	3 017	3,3	900%
Corminboeuf	0	2 893	0,0	8	2 928	2,7	—
Riaz	9	2 874	3,1	2	2 890	0,7	-78%
Neyruz (FR)	0	2 837	0,0	2	2 875	0,7	—
Broc	7	2 649	2,6	10	2 810	3,6	43%
Hauterive (FR)	0	2 668	0,0	0	2 687	0,0	0%
Val-de-Charmey	9	2 620	3,4	1	2 672	0,4	-89%
Siviriez	7	2 528	2,8	1	2 566	0,4	-86%
Vuadens	10	2 541	3,9	15	2 556	5,9	50%
Prez	7	2 454	2,9	1	2 472	0,4	-86%
Cheyres-Châbles	4	2 405	1,7	5	2 468	2,0	25%
Ueberstorf	0	2 404	0,0	1	2 400	0,4	—
Bois-d'Amont	0	2 344	0,0	2	2 381	0,8	—
Misery-Courtion	3	2 321	1,3	0	2 364	0,0	-100%
Autres communes	191	92 357	—	168	93 715	—	-12%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidante. Une comparaison avec la population résidante n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidante tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	3 436	337	65	483	100	1 884	562	5	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 145	80	20	275	25	662	83	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	867	56	12	197	29	488	84	1	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

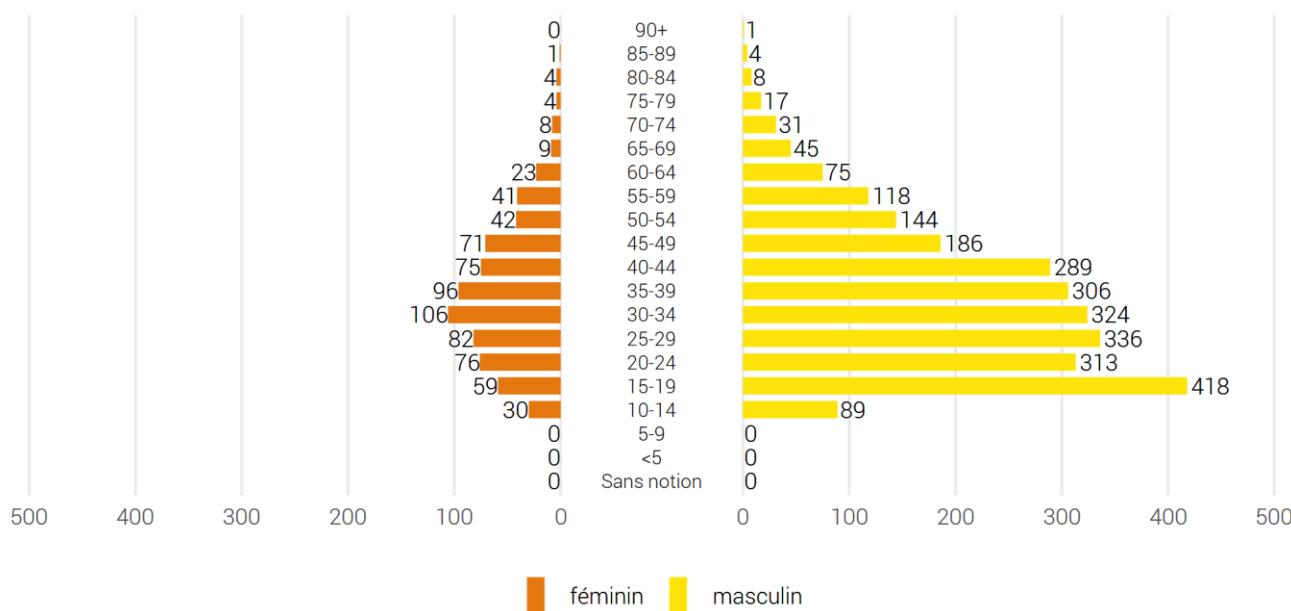
© OFS 2025

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



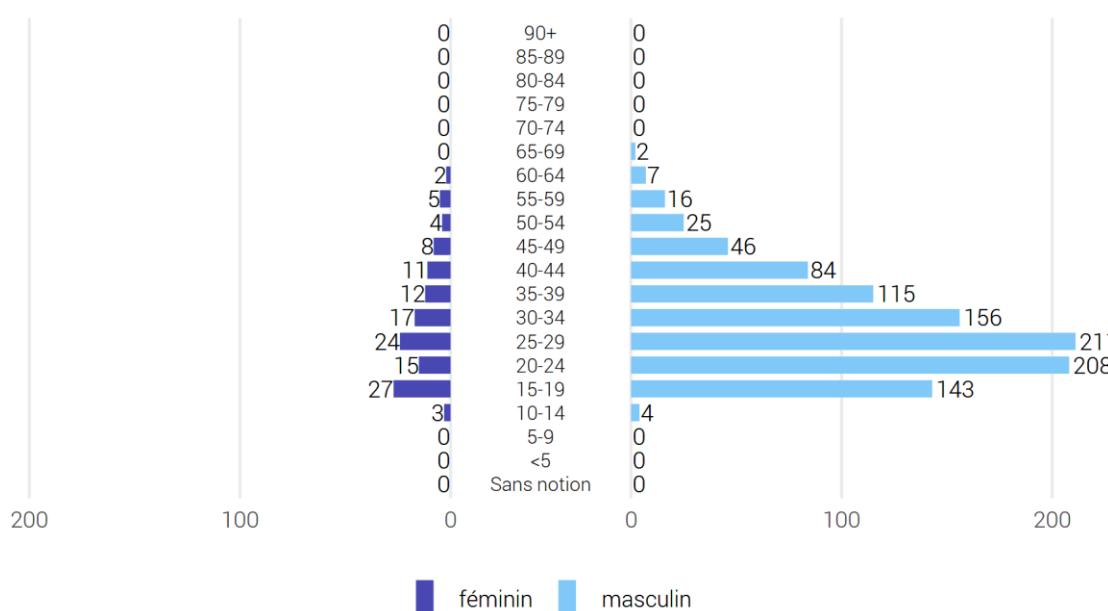
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



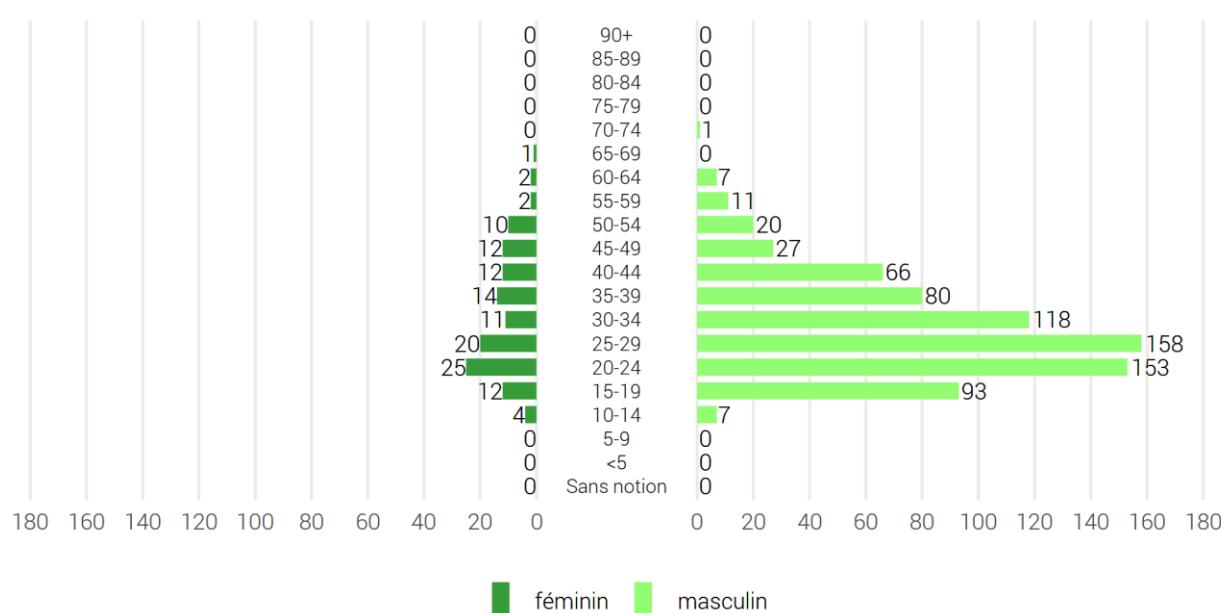
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



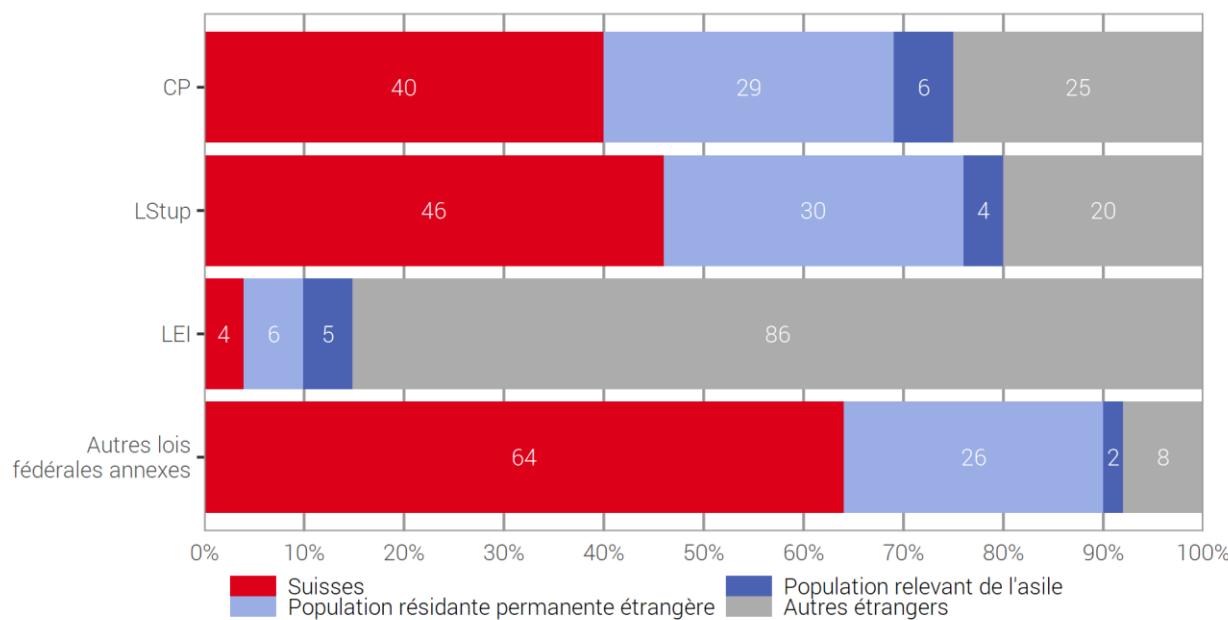
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère:

- Autorisation de séjour (permis B)
- Autorisation d'établissement (permis C)
- Diplomates, fonctionnaires internationaux y compris autorisation de séjour avec activité lucrative (permis Ci)

Population relevant de l'asile:

- Étrangers admis provisoirement (permis F)
- Requérants d'asile (permis N)
- Personnes à protéger (permis S)

Autres étrangers:

- Autorisation de courte durée (permis L)
- Autorisation frontalière (permis G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce pour activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement avec décision d'asile négative et obligation de quitter le pays
- Personnes présentes illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Autres étrangers) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (permis L), les étrangers admis provisoirement (permis F) et les requérants d'asile (permis N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p. ex.: par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantionale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour			
		Population résidante permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers	
Total	3 431	2 364	194		873
Suisse	1 355	1 355	—		—
Total étrangers	2 076	1 009	194		873
Portugal	339	315	0		24
France	296	146	0		150
Algérie	194	7	34		153
Roumanie	128	11	0		117
Maroc	122	10	14		98
Kosovo	93	79	2		12
Italie	84	57	0		27
Géorgie	65	0	12		53
Tunisie	58	10	13		35
Ukraine	57	5	48		4
Türkiye	43	30	5		8
Afghanistan	41	14	20		7
Espagne	37	28	0		9
Érythrée	36	28	5		3
Brésil	36	19	0		17
Macédoine du Nord	32	24	0		8
Pologne	25	17	0		8
Serbie	25	16	1		8
Cameroun	24	15	2		7
Allemagne	23	13	0		10
Syrie	19	14	4		1
Congo (Kinshasa)	18	15	2		1
Irak	17	6	10		1
Belgique	15	8	0		7
Guinée	14	4	1		9
Libye	13	0	4		9
Chine	11	5	0		6
Bulgarie	10	5	0		5
Autres nationalités	201	108	17		76

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidante permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	1 145	868	43	234
Suisse	530	530	—	—
Total étrangers	615	338	43	234
Portugal	161	143	0	18
France	95	50	0	45
Algérie	66	2	13	51
Italie	31	27	0	4
Espagne	29	15	0	14
Maroc	26	1	5	20
Tunisie	23	4	2	17
Albanie	19	2	0	17
Érythrée	17	8	7	2
Nigéria	14	0	0	14
Türkiye	11	9	0	2
Kosovo	10	9	0	1
Autres nationalités	113	68	16	29

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour			Autres étrangers
		Population résidante permanente	Population relevant de l'asile		
Total	866	81	43		742
Suisse	33	33	—		—
Total étrangers	833	48	43		742
Algérie	212	1	17		194
Maroc	113	1	5		107
Roumanie	61	3	0		58
Tunisie	53	1	6		46
Géorgie	35	0	0		35
France	28	4	0		24
Kosovo	26	7	0		19
Brésil	23	0	0		23
Colombie	22	0	0		22
Türkiye	21	2	1		18
Afghanistan	19	0	2		17
Libye	17	0	1		16
Espagne	16	0	0		16
Nigéria	16	0	0		16
Érythrée	15	2	6		7
Italie	14	2	0		12
Chine	12	2	0		10
Guinée	11	0	1		10
Portugal	10	4	0		6
Autres nationalités	109	19	4		86

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	200	73	47	20	38	24	402
Suisses	114	37	20	11	17	7	206
Étrangers	86	36	27	9	21	17	196
résidents	50	24	11	6	6	3	100
relevant de l'asile	13	3	4	0	5	3	28
autres	23	9	12	3	10	11	68
Total adultes	1 492	604	375	231	233	94	3 029
Suisses	636	233	123	59	71	27	1 149
Étrangers	856	371	252	172	162	67	1 880
résidents	458	191	118	56	67	19	909
relevant de l'asile	73	39	29	11	11	3	166
autres	325	141	105	105	84	45	805

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	33	45	7	8	6	1	100
Suisses	15	28	7	6	4	0	60
Étrangers	18	17	0	2	2	1	40
résidents	11	8	0	2	2	1	24
relevant de l'asile	4	4	0	0	0	0	8
autres	3	5	0	0	0	0	8
Total adultes	470	344	130	41	49	11	1 045
Suisses	205	156	63	21	24	1	470
Étrangers	265	188	67	20	25	10	575
résidents	155	104	36	9	8	2	314
relevant de l'asile	16	5	3	2	6	3	35
autres	94	79	28	9	11	5	226

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	43	22	2	1	0	0	68
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	43	22	2	1	0	0	68
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	41	22	2	1	0	0	66
Total adultes	381	246	72	20	40	39	798
Suisses	27	4	1	1	0	0	33
Étrangers	354	242	71	19	40	39	765
résidents	40	7	1	0	0	0	48
relevant de l'asile	16	6	3	0	7	9	41
autres	298	229	67	19	33	30	676

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues						
	1	2	3	4	5-10	>10	
Nombre d'infractions	5 683	1 066	307	108	39	4	

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

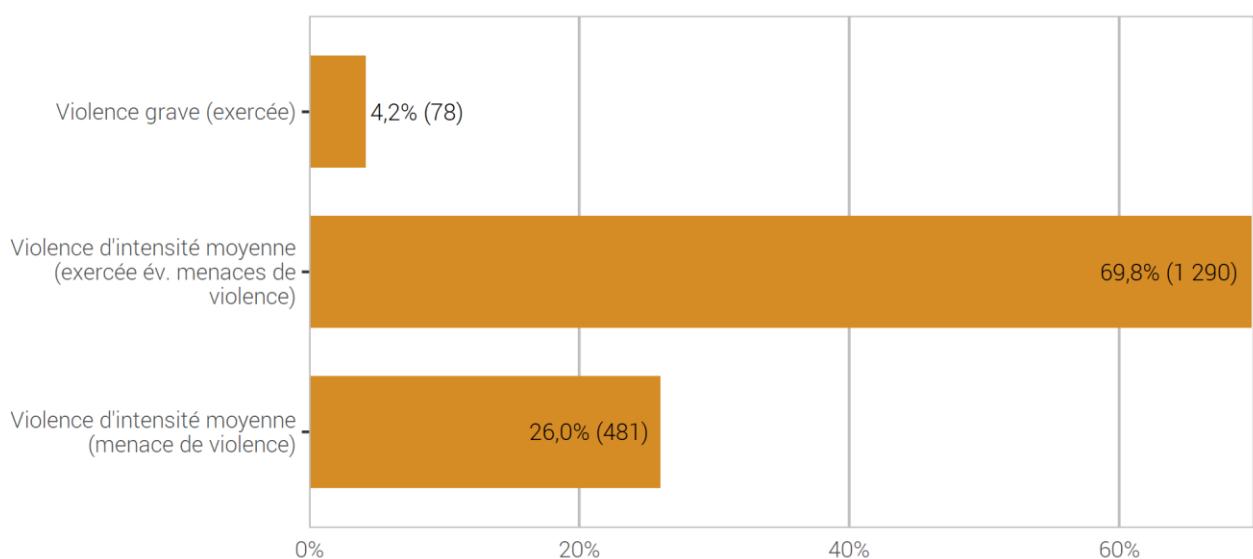
3.1 Infractions de violence

Par «infractions de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	1 883	90,3%	1 849	90,1%	-2%
Total violence grave (exercée)	71	95,8%	78	93,6%	10%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3 ²	100,0%	1	100,0%	-67%
avec arme à feu	0	—	0	—	0%
avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	0	—	-100%
avec arme contondante/d'estoc	0	—	0	—	0%
avec violence physique	1	100,0%	1	100,0%	0%
autre instrument	0	—	0	—	0%
sans notion/inconnu	0	—	0	—	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	6 ²	100,0%	1	100,0%	-83%
avec arme à feu	2	100,0%	0	—	-100%
avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	1	100,0%	-50%
avec arme contondante/d'estoc	0	—	0	—	0%
avec violence physique	0	—	0	—	0%
autre instrument	2	100,0%	0	—	-100%
sans notion/inconnu	0	—	0	—	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	11	90,9%	20	80,0%	82%
avec arme à feu	0	—	0	—	0%
avec arme coupante/tranchante	6	100,0%	3	100,0%	-50%
avec arme contondante/d'estoc	0	—	0	—	0%
avec violence physique	4	100,0%	14	85,7%	250%
autre instrument	0	—	1	100,0%	—
sans notion/inconnu	1	0,0%	2	0,0%	100%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	—	0	—	0%
Prise d'otage (art. 185)	0	—	0	—	0%
Viol (art. 190)	51	96,1%	56	98,2%	10%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	—	0	—	0%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 280	93,3%	1 290	92,2%	1%
Lésions corporelles simples (art. 123)	343	91,8%	368	91,8%	7%
Voies de fait (art. 126)	411	92,7%	414	92,5%	1%
Participation à rixe (art. 133) ¹	38	100,0%	36	100,0%	-5%
Nombre d'affaires	10	—	10	—	0%
Participation à agression (art. 134) ¹	32	96,9%	37	86,5%	16%
Nombre d'affaires	9	—	18	—	100%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	32	75,0%	38	65,8%	19%
Contrainte (art. 181)	200	91,5%	211	93,8%	6%
Mariage forcé (art. 181a)	0	—	0	—	0%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	100,0%	7	85,7%	600%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	—	0	—	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ³	33	97,0%	37	86,5%	12%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	190	99,5%	142	98,6%	-25%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	—	0	—	0%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	532	82,5%	481	83,8%	-10%
Menaces (art. 180)	478	90,0%	439	90,4%	-8%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	54	16,7%	42	14,3%	-22%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

²La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

³Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

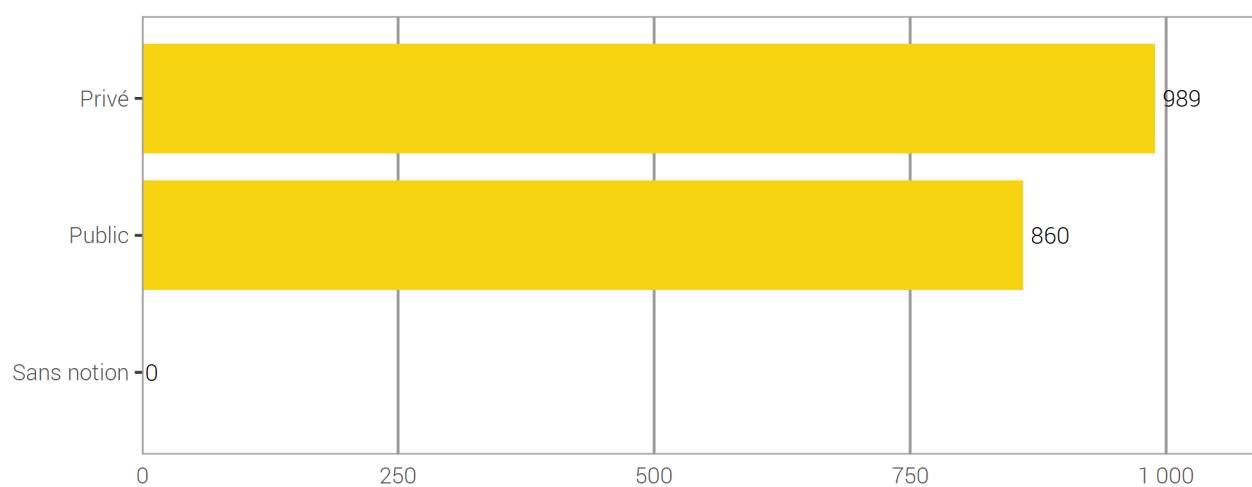
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

G 15

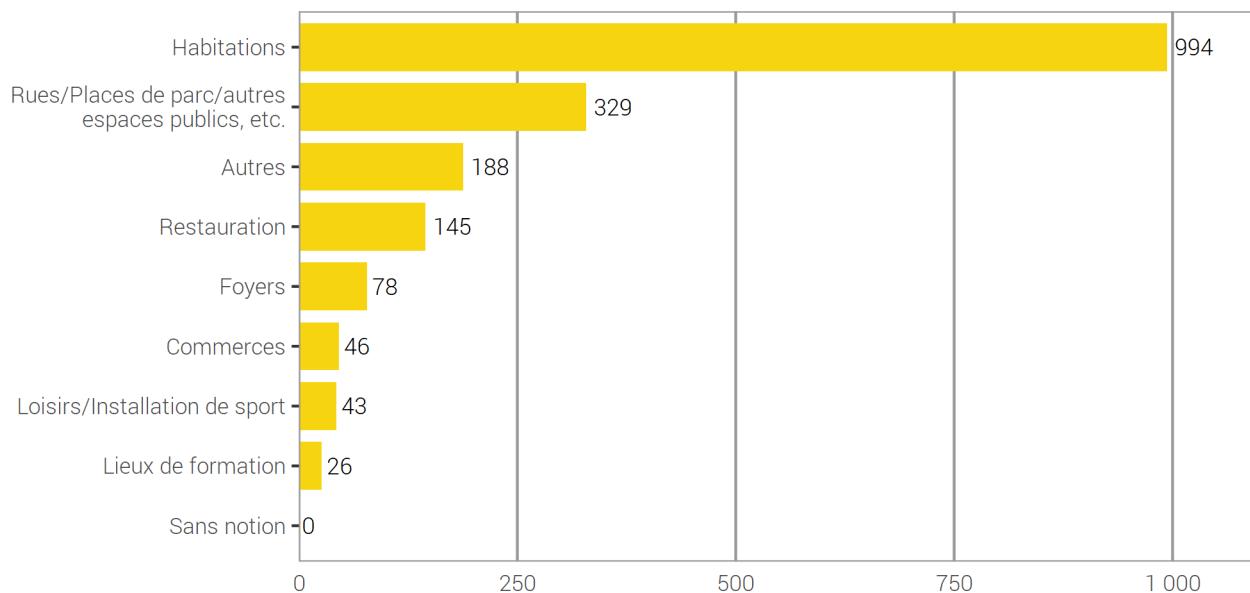


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**

G 16



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

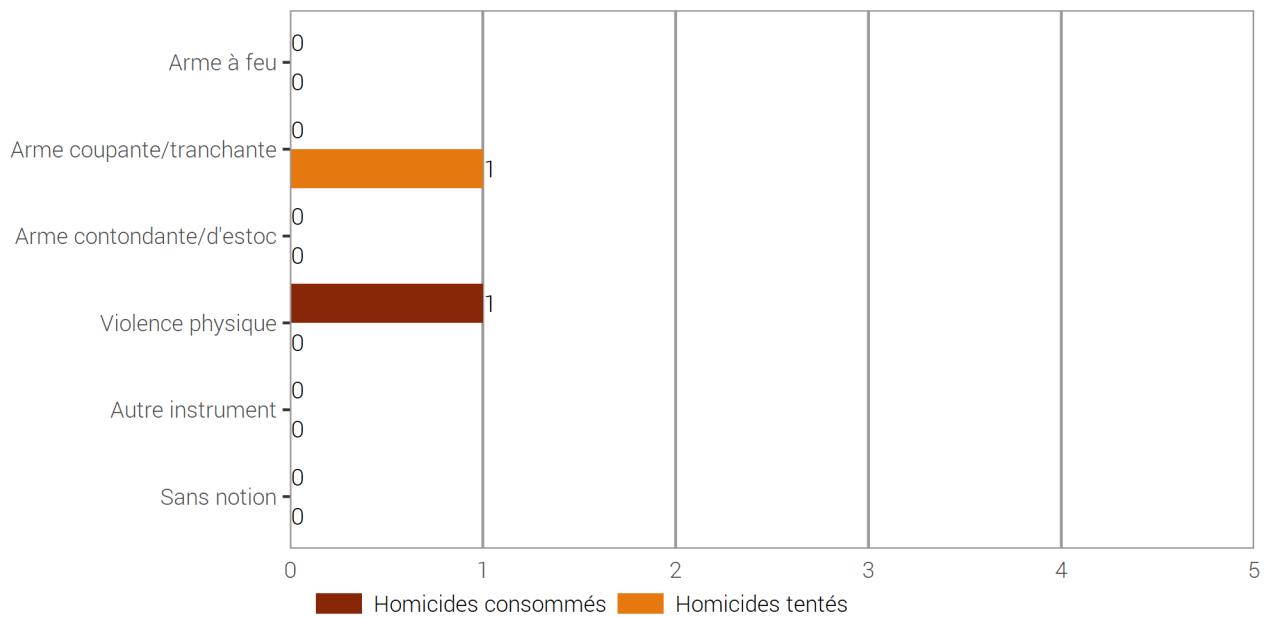
© OFS 2025

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés/tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 17



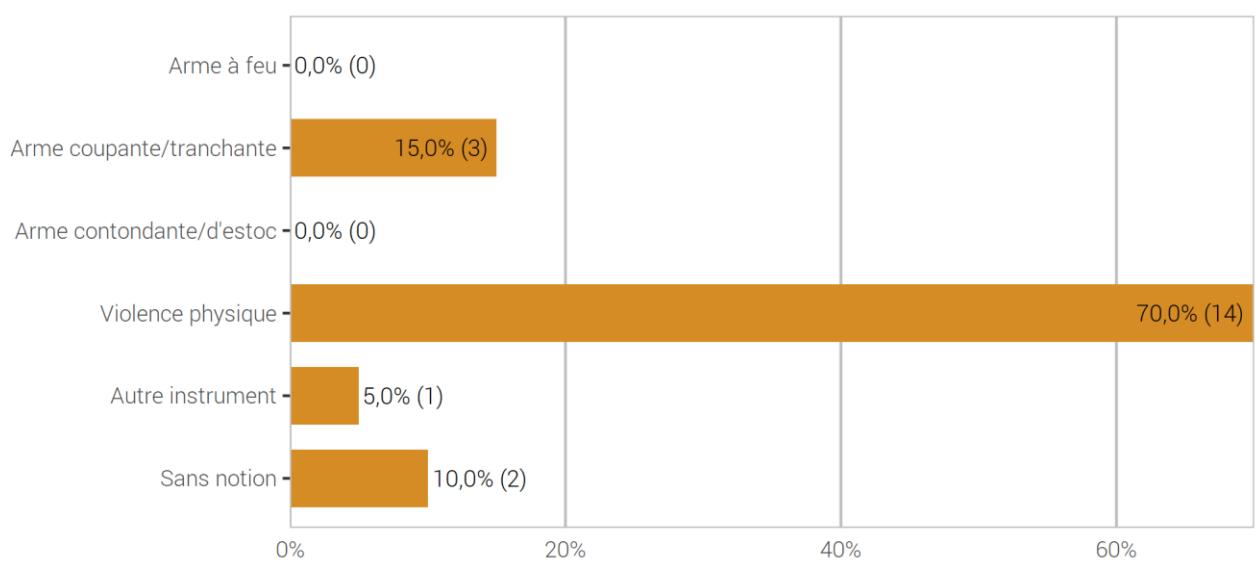
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 18



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité⁴

T 18

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	1 235	126	175	934	966	269	728	462
Total violence grave (exercée)	71	17	9	45	70	1	36	26
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	1	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	1	0	1	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	1	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	1	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	20	8	6	6	19	1	11	9
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	1	1	2	0	2	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	16	8	4	4	15	1	8	8
autre instrument	1	0	0	1	1	0	1	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	49	9	3	37	49	0	23	15
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 021	111	160	750	780	241	617	375
Lésions corporelles simples (art. 123)	324	28	50	246	268	56	193	134
Voies de fait (art. 126)	340	30	40	270	246	94	189	143
Participation à rixe (art. 133)	35	2	10	23	30	5	20	10
Participation à agression (art. 134)	26	8	8	10	24	2	16	11
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	51	29	16	6	47	4	33	18
Contrainte (art. 181)	263	7	43	213	188	75	175	83
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	7	1	0	6	6	1	4	2
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁵	31	11	2	18	29	2	14	13
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	122	12	20	90	103	19	70	30
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	360	21	37	302	304	56	206	143
Menaces (art. 180)	352	21	36	295	298	54	201	138
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	8	0	1	7	6	2	5	5

⁴Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

⁵Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité⁶

T 19

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	1 281	255	171	850	657	619	600	477
Total violence grave (exercée)	73	21	18	34	18	55	25	18
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	1	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	20	5	5	10	15	5	8	4
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	3	0	2	1	3	0	3	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	14	4	2	8	11	3	4	3
autre instrument	1	0	1	0	1	0	1	1
sans notion/inconnu	2	1	0	1	0	2	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	51	16	13	22	1	50	16	14
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	957	221	120	613	483	471	486	384
Lésions corporelles simples (art. 123)	359	80	49	230	212	147	195	148
Voies de fait (art. 126)	388	98	44	246	191	197	197	160
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	21	9	3	9	20	1	12	4
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	39	16	7	16	35	4	16	9
Contrainte (art. 181)	203	19	22	159	52	148	103	85
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	7	2	2	3	1	6	2	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁷	36	16	2	18	7	29	13	11
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	6	0	1	5	2	4	2	2
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	468	51	63	352	263	203	199	158
Menaces (art. 180)	427	45	49	333	228	199	191	153
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	42	6	14	20	36	4	8	5

⁶Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

⁷Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

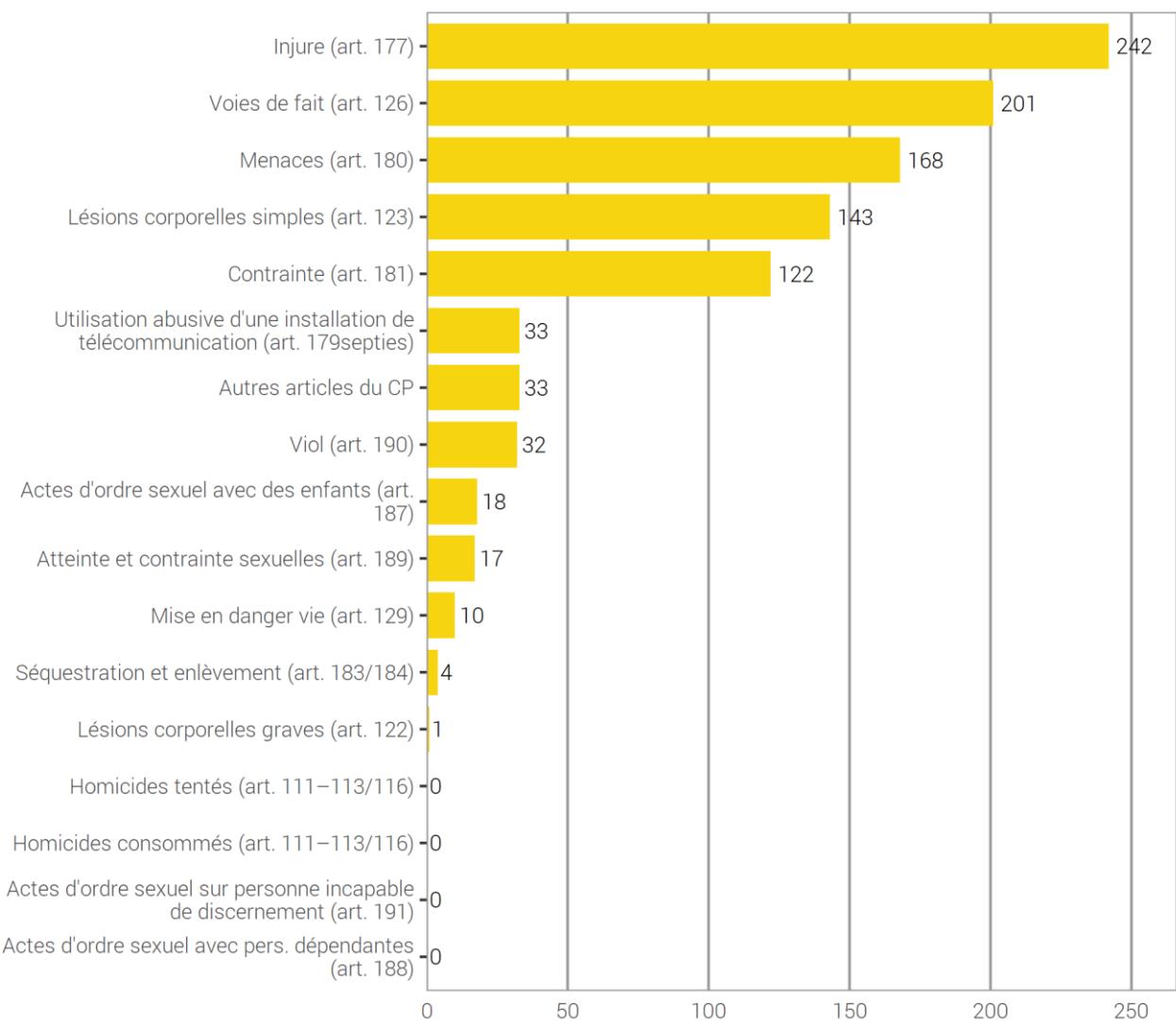
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2023	2024	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	974	1 024	5%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1 ⁸	0	-100%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	3 ⁸	0	-100%
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	1	-50%
Lésions corporelles simples (art. 123)	113	143	27%
Voies de fait (art. 126)	219	201	-8%
Mise en danger vie (art. 129)	4	10	150%
Injure (art. 177)	188	242	29%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	37	33	-11%
Menaces (art. 180)	182	168	-8%
Contrainte (art. 181)	103	122	18%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	1	4	300%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	29	18	-38%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁹	13	17	31%
Viol (art. 190)	29	32	10%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ¹⁰	50	33	-34%

⁸La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

⁹Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

¹⁰Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/partenariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

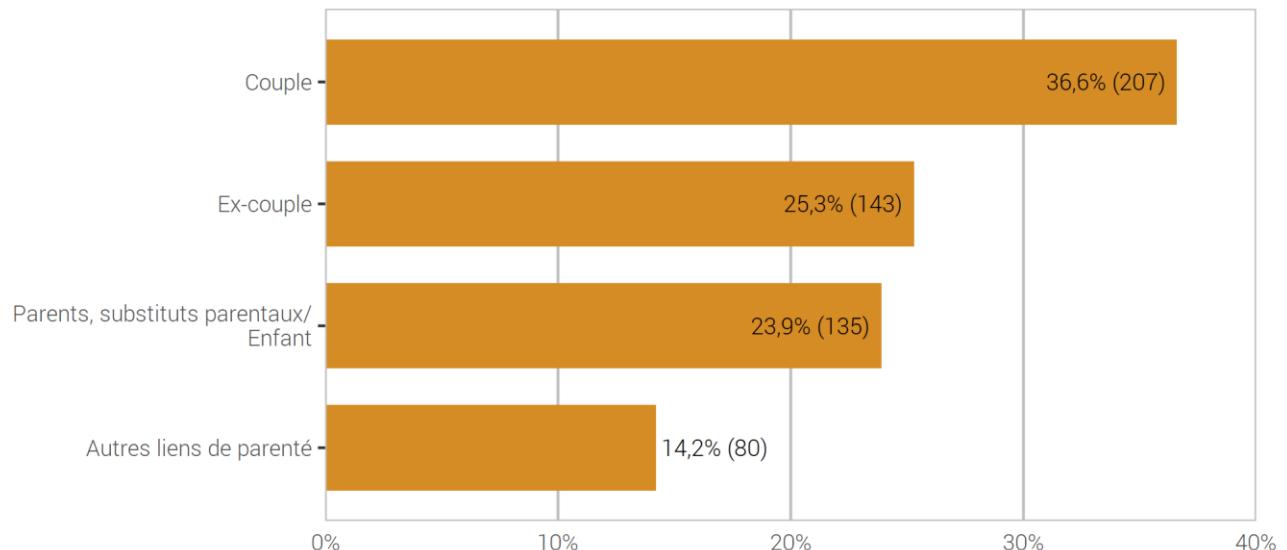
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

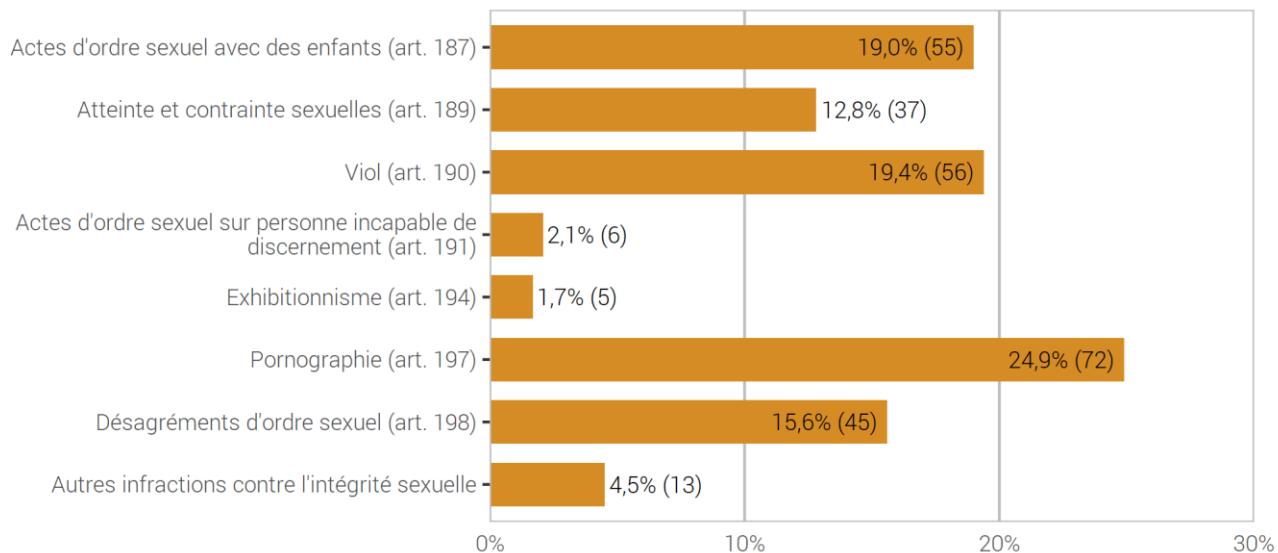
© OFS 2025

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	293	94,2%	289	87,5%	-1%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	55	94,5%	55	74,5%	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ¹¹	33	97,0%	37	86,5%	12%
Viol (art. 190)	51	96,1%	56	98,2%	10%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	24	100,0%	6	83,3%	-75%
Exhibitionnisme (art. 194)	17	76,5%	5	80,0%	-71%
Pornographie (art. 197)	60	98,3%	72	98,6%	20%
Désagrément d'ordre sexuel (art. 198) ¹²	45	88,9%	45	73,3%	0%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle ¹³	8	87,5%	13	92,3%	63%

¹¹Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).¹²Jusqu'au 30 juin 2024 désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198).¹³Dans le cadre du nouveau droit pénal en matière sexuelle, les articles suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2024: tromperie concernant le caractère sexuel d'un acte (art. 193a), transmission indue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a).

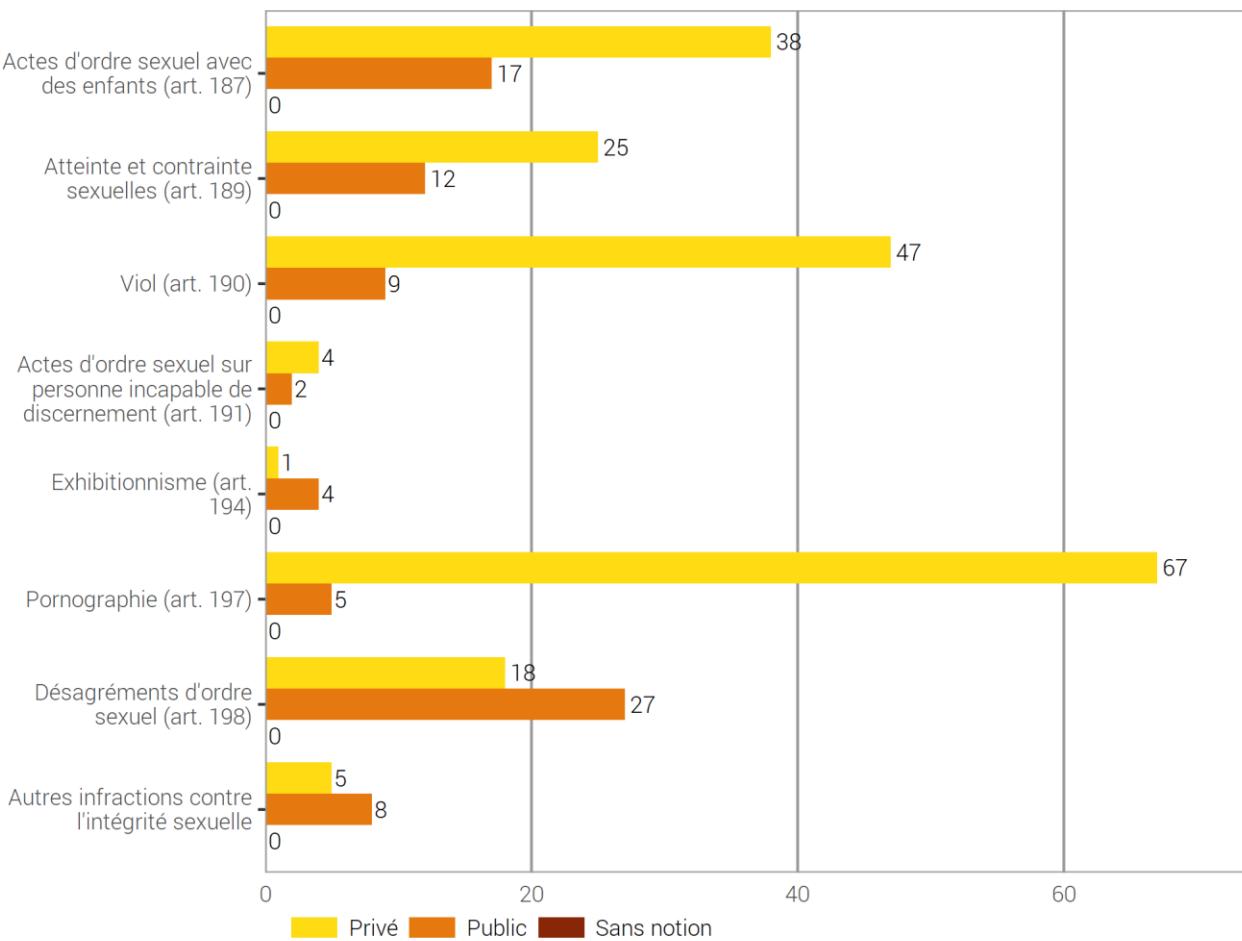
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

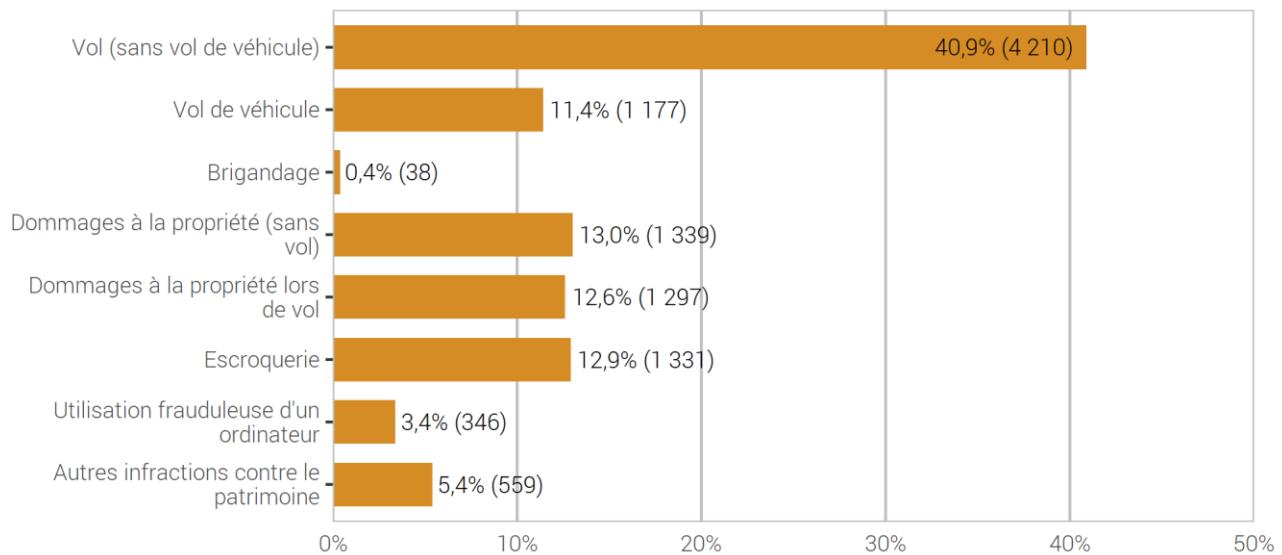
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	10 191	27,3%	10 297	29,6%	1%
Appropriation illégitime (art. 137)	153	19,6%	146	22,6%	-5%
Abus de confiance (art. 138)	108	76,9%	119	93,3%	10%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 900	33,3%	4 210	33,3%	8%
Vol de véhicule (art. 139)	1 185	6,5%	1 177	5,4%	-1%
Brigandage (art. 140)	32	75,0%	38	65,8%	19%
Soustraction de chose (art. 141)	3	66,7%	4	100,0%	33%
Soustraction de données (art. 143)	32	0,0%	24	8,3%	-25%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	29	27,6%	18	22,2%	-38%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 493	34,0%	1 339	33,5%	-10%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	1 089	23,4%	1 297	32,8%	19%
Escroquerie (art. 146)	1 304	16,8%	1 331	15,8%	2%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	515	19,0%	346	38,7%	-33%
Filouterie d'auberge (art. 149)	9	88,9%	13	100,0%	44%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	14	85,7%	12	75,0%	-14%
Extorsion et chantage (art. 156)	54	16,7%	42	14,3%	-22%
Gestion déloyale (art. 158)	9	66,7%	12	91,7%	33%
Détournement de salaire (art. 159)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Recel (art. 160)	34	100,0%	47	100,0%	38%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	16	100,0%	11	90,9%	-31%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	4	100,0%	5	100,0%	25%
Autres infractions contre le patrimoine	205	46,3%	104	81,7%	-49%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

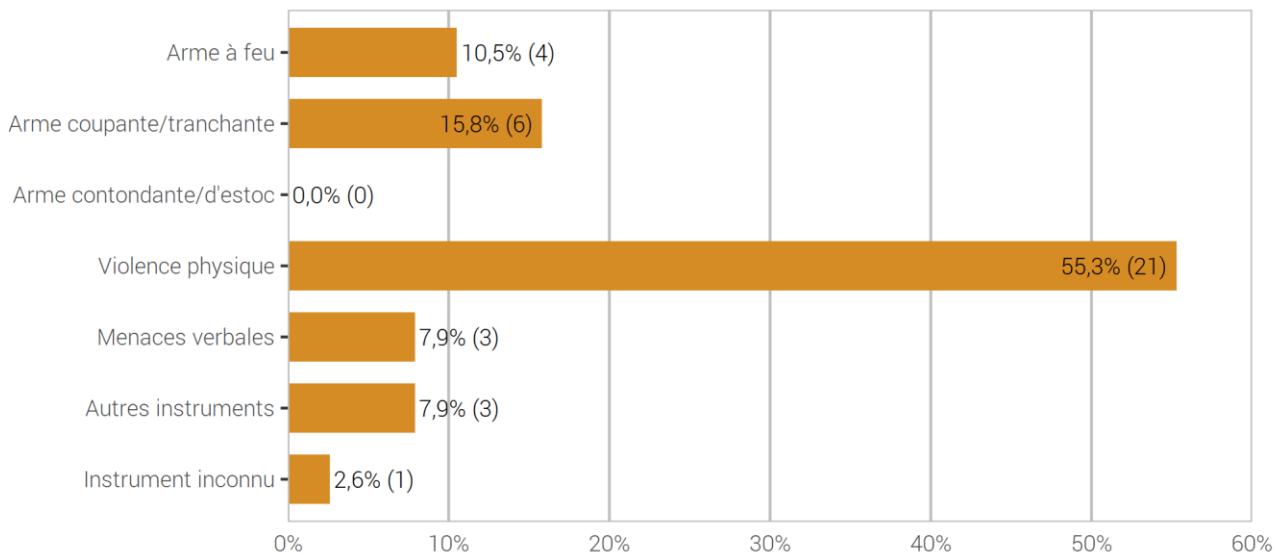
© OFS 2025

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	32	75,0%	38	65,8%	19%
Arme à feu	4	75,0%	4	25,0%	0%
Arme coupante/tranchante	6	83,3%	6	83,3%	0%
Arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	13	61,5%	21	66,7%	62%
Menaces verbales	7	85,7%	3	66,7%	-57%
Autres instruments	1	100,0%	3	66,7%	200%
Instrument inconnu	1	100,0%	1	100,0%	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

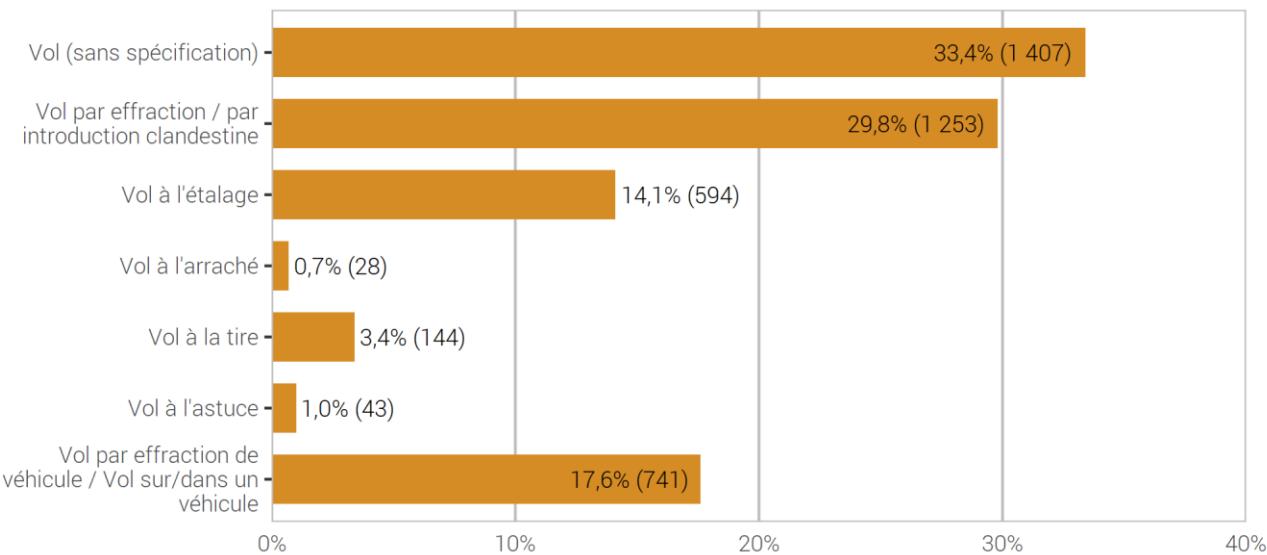
© OFS 2025

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différencierées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex.: préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	3 900	33,3%	4 210	33,3%	8%
Vol (sans spécification)	1 268	18,1%	1 407	18,2%	11%
Vol par effraction	704	24,6%	963	32,3%	37%
Vol par introduction clandestine	287	33,8%	290	27,2%	1%
Vol à l'étalage	563	81,9%	594	76,4%	6%
Vol à l'arraché	17	41,2%	28	14,3%	65%
Vol à la tire	168	23,8%	144	22,9%	-14%
Vol à l'astuce	35	57,1%	43	25,6%	23%
Vol par effraction de véhicule	269	17,1%	294	31,0%	9%
Vol sur/dans un véhicule ¹⁴	589	38,0%	447	36,9%	-24%

¹⁴Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

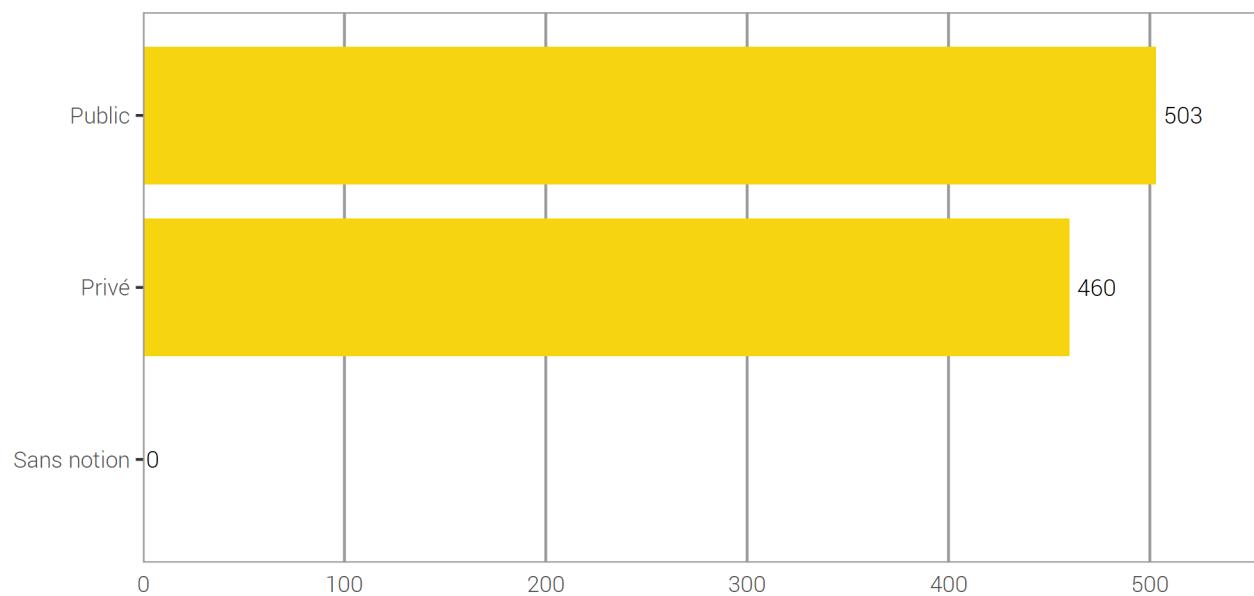
3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

Vol par effraction selon l'endroit: public–privé G 26



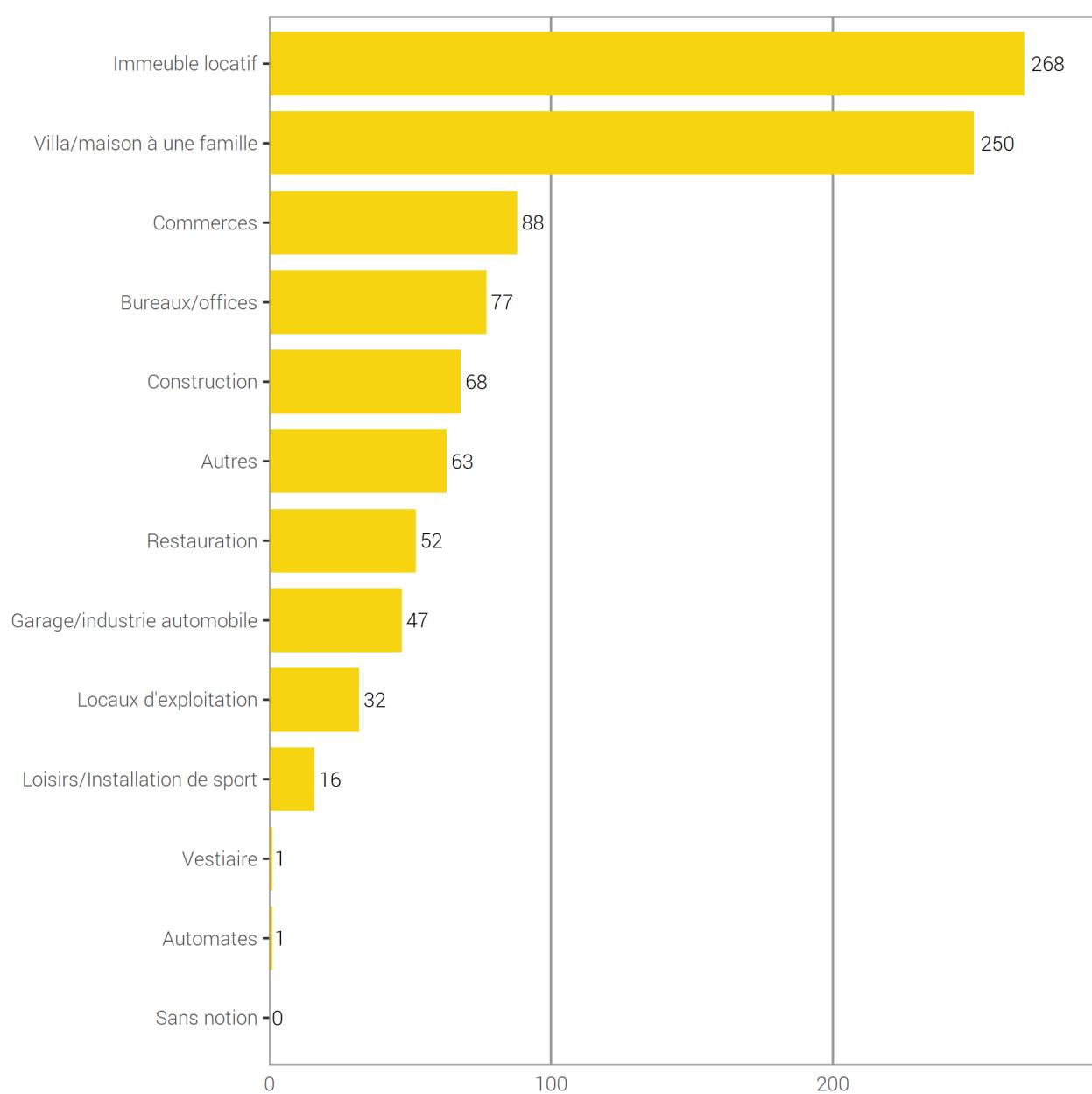
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

G 27



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

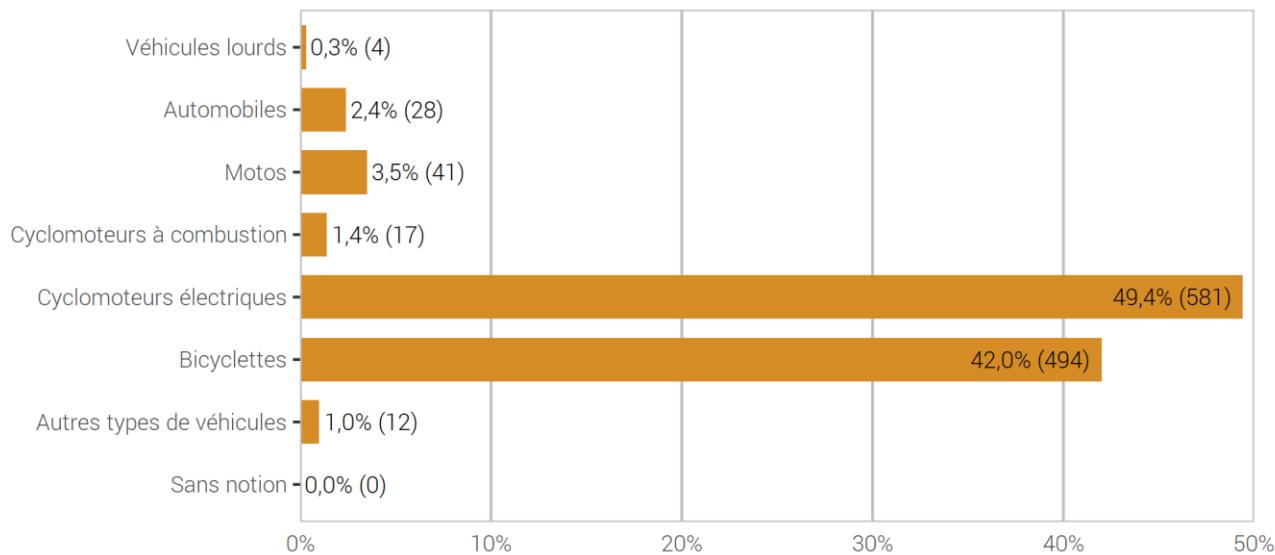
© OFS 2025

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.7.2 Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	1 185	6,5%	1 177	5,4%	-1%
Véhicules lourds	3	0,0%	4	25,0%	33%
Automobiles	28	14,3%	28	25,0%	0%
Motos	35	11,4%	41	29,3%	17%
Cyclomoteurs à combustion	41	4,9%	17	5,9%	-59%
Cyclomoteurs électriques	559	7,2%	581	4,6%	4%
Bicyclettes	513	4,9%	494	2,6%	-4%
Autres types de véhicules	6	33,3%	12	25,0%	100%
Sans notion ¹⁵	–	–	0	–	–

¹⁵Jusqu'à 2023, les vols de véhicules sans indication du type de véhicule étaient comptés dans la catégorie des vols de «Bicyclettes».

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

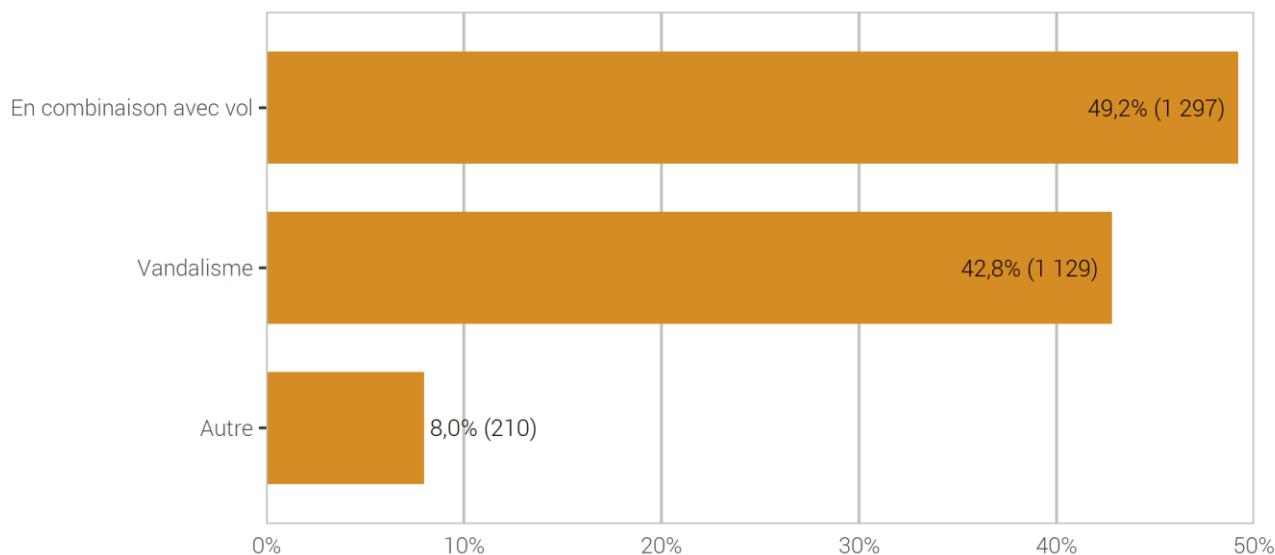
© OFS 2025

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

L'art. 144 CP dommages à la propriété peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex.: lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (p. ex.: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	2 582	29,5%	2 636	33,2%	2%
En combinaison avec vol	1 089	23,4%	1 297	32,8%	19%
Vandalisme	1 273	28,8%	1 129	28,4%	-11%
Autre	220	63,6%	210	61,0%	-5%

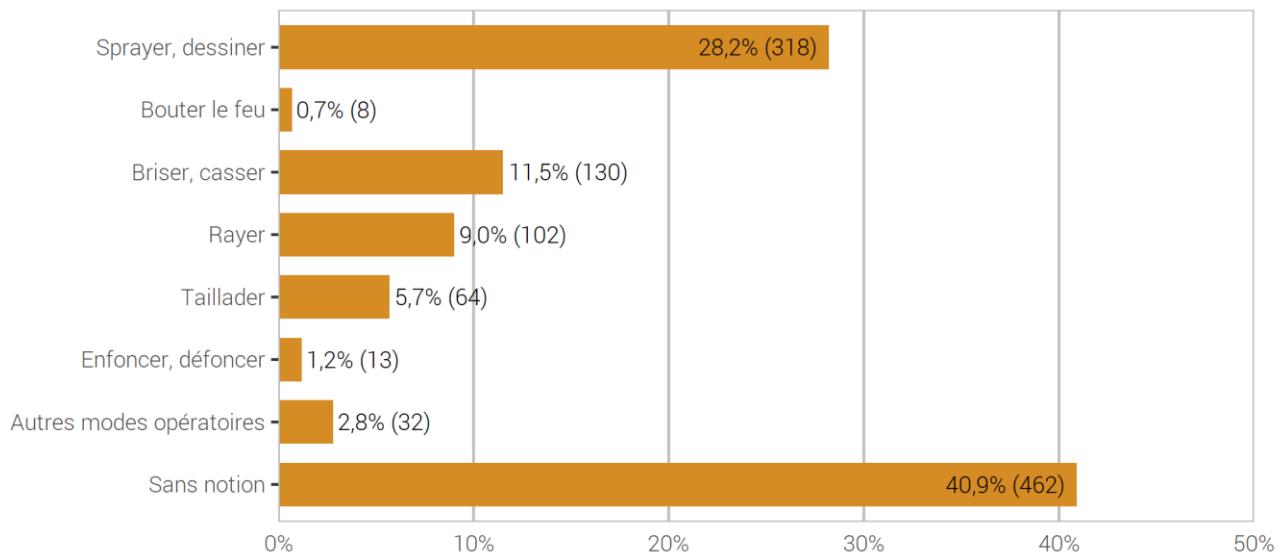
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire

G 30



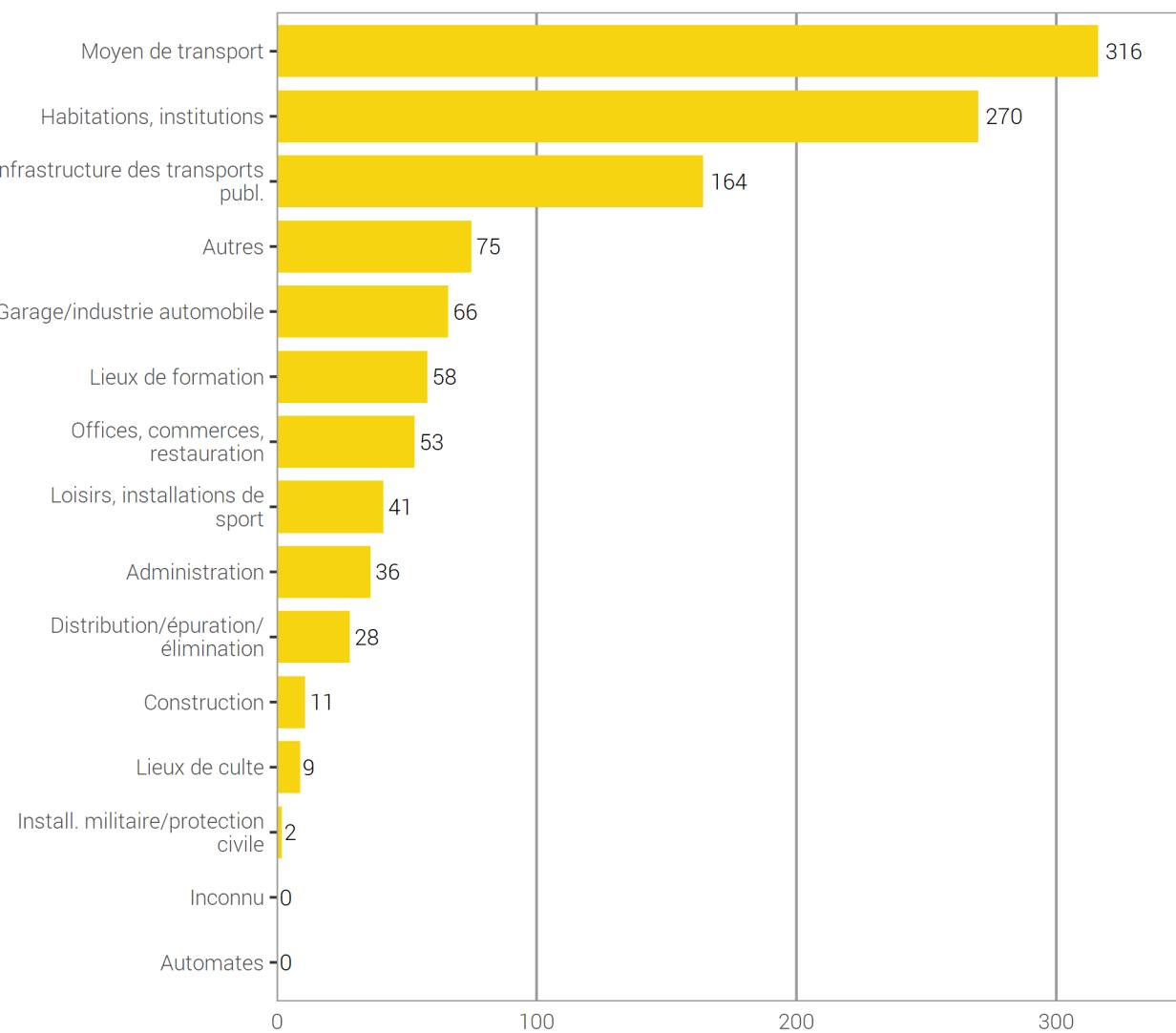
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit

G 31



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.9 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.9.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 27

	2023	2024	Différence
	Infractions	Infractions	
Total criminalité numérique	1 810	1 609	-11%
Soustraction de données (art. 143)	29	22	-24%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	21	15	-29%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	103	10	-90%
Escroquerie (art. 146)	1 149	1 155	1%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	323	152	-53%
Extorsion et chantage (art. 156)	47	36	-23%
Diffamation (art. 173)	15	15	0%
Calomnie (art. 174)	6	3	-50%
Injure (art. 177)	7	2	-71%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	2	1	-50%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	1	0	-100%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	3	0	-100%
Usurpation d'identité (art. 179 ^{decies}) ¹⁶	14	88	529%
Menaces (art. 180)	7	3	-57%
Contrainte (art. 181)	3	2	-33%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	1	4	300%
Pornographie (art. 197)	44	52	18%
Faux dans les titres (art. 251)	1	3	200%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	33	44	33%
Autres articles du CP ¹⁷	1	2	100%

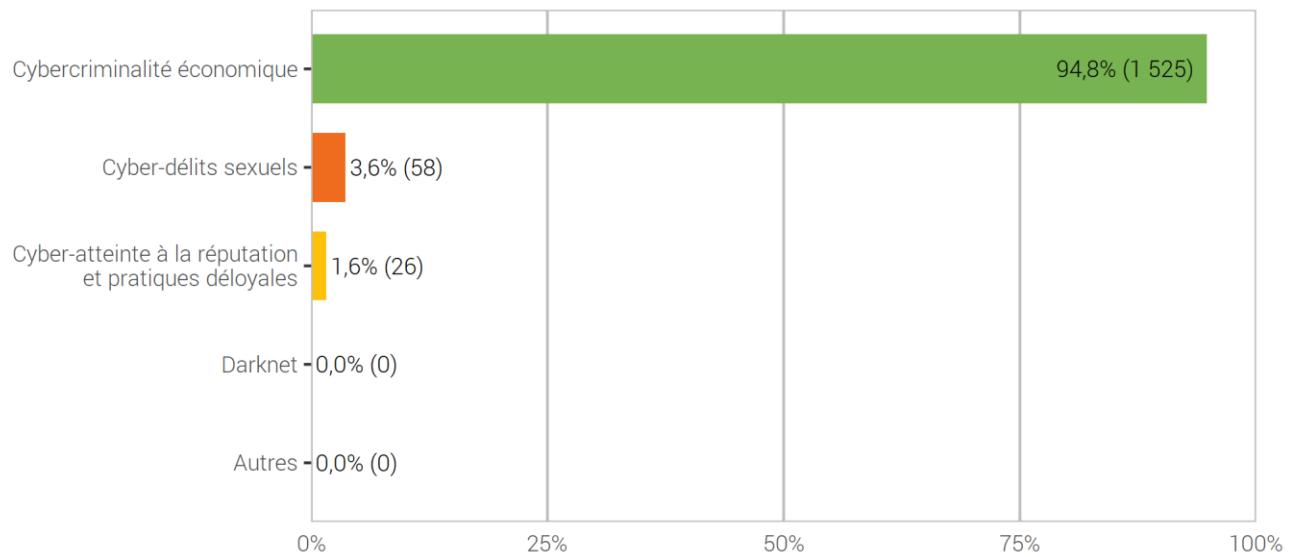
¹⁶L'art. 179^{decies} CP (usurpation d'identité) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

¹⁷Recel (art. 160), violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.9.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 32



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.9.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 28

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	1 810	12,3%	1 609	12,8%	-11%
Cybercriminalité économique	1 720	9,0%	1 525	9,2%	-11%
Phishing	162	1,9%	120	0,8%	-26%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	6	0,0%	6	0,0%	0%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	32	12,5%	26	15,4%	-19%
Malware – Ransomware	3	0,0%	3	0,0%	0%
Malware – Cheval de Troie e-banking	4	0,0%	2	0,0%	-50%
Malware – Spyware	2	0,0%	0	–	-100%
Malware – Rogueware/Scareware	96	0,0%	8	0,0%	-92%
Malware – Botnet	0	–	0	–	0%
DDoS	0	–	0	–	0%
Cyber-escroquerie	1 331	8,6%	1 270	7,1%	-5%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	4	0,0%	12	0,0%	200%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	26	7,7%	22	4,5%	-15%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	31	0,0%	30	0,0%	-3%
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	18	5,6%	22	9,1%	22%
<i>dont: fraude à la commission</i>	18	0,0%	9	0,0%	-50%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	156	0,6%	57	0,0%	-63%
<i>dont: Romance Scam</i>	29	13,8%	24	16,7%	-17%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	14	7,1%	9	11,1%	-36%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	501	13,0%	436	8,0%	-13%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	428	7,5%	498	7,0%	16%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	49	10,2%	64	17,2%	31%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	57	7,0%	87	1,1%	53%
Money/package mules	32	96,9%	51	88,2%	59%
Sextortion (money)	45	2,2%	35	0,0%	-22%
Vol de crypto-monnaies	7	0,0%	4	0,0%	-43%
Cyber-délits sexuels	46	97,8%	58	94,8%	26%
Pornographie interdite	41	100,0%	49	100,0%	20%
Grooming	3	100,0%	5	80,0%	67%
Sextortion (sexe)	1	0,0%	3	66,7%	200%
Live Streaming	1	100,0%	1	0,0%	0%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	44	52,3%	26	42,3%	-41%
Cybersquatting	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation (business)	4	50,0%	2	50,0%	-50%
Cyberbullying/Cybermobbing	40	52,5%	24	41,7%	-40%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

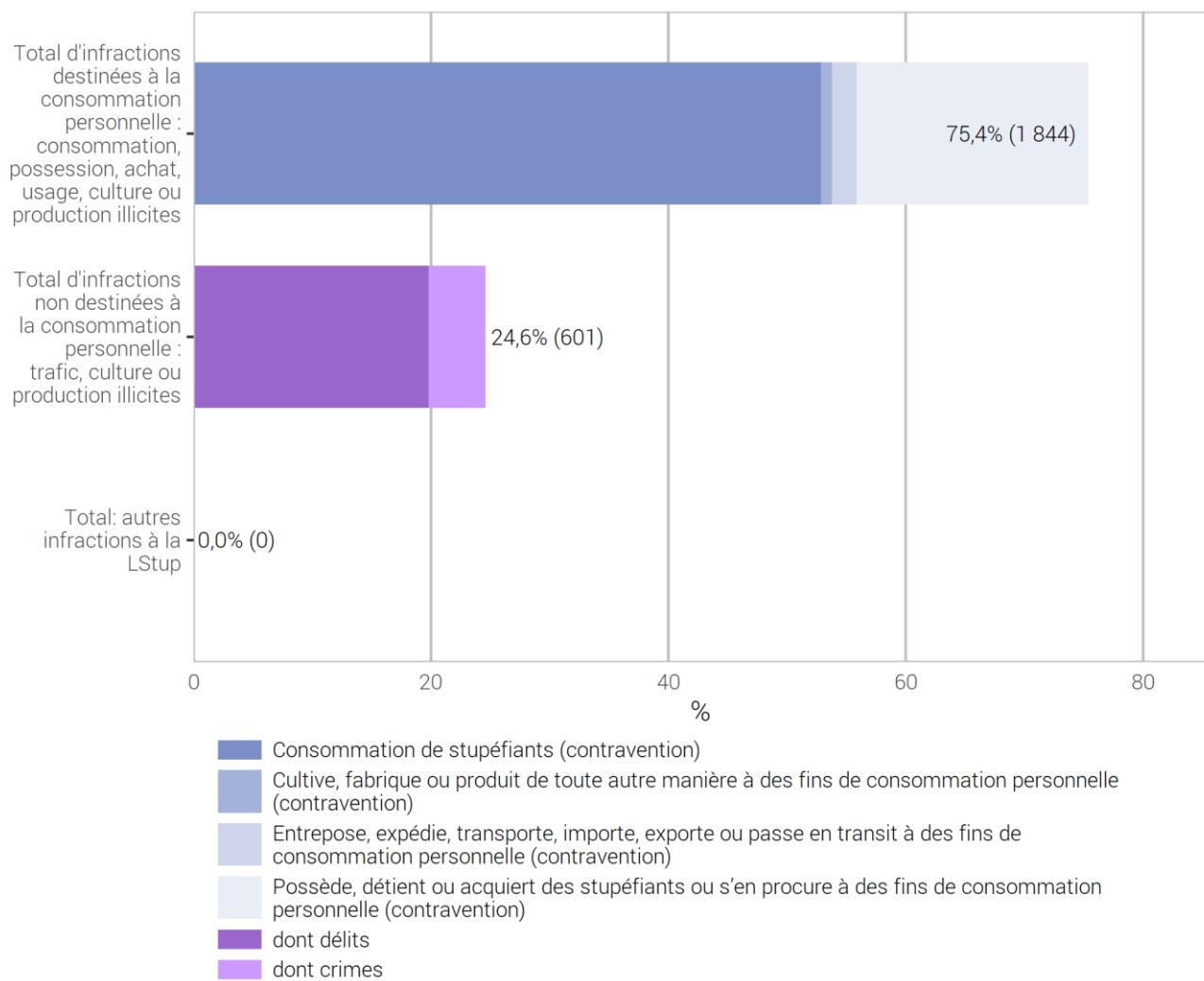
© OFS 2025

3.10 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.10.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 29

	2023		2024		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	2 261	98,7%	2 445	98,9%	8%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	1 672	100,0%	1 844	100,0%	10%
Consommation de stupéfiants	1 175	100,0%	1 293	100,0%	10%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	26	100,0%	23	100,0%	-12%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	46	100,0%	51	100,0%	11%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	425	100,0%	477	100,0%	12%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	589	95,1%	601	95,5%	2%
dont délits	474	93,9%	483	94,4%	2%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	14	100,0%	13	100,0%	-7%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	7	71,4%	2	100,0%	-71%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	223	100,0%	235	100,0%	5%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	207	87,0%	212	87,3%	2%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	—	0	—	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	0	—	0%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	23	100,0%	21	100,0%	-9%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
dont crimes	115	100,0%	118	100,0%	3%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	—	6	100,0%	—
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	6	100,0%	3	100,0%	-50%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	89	100,0%	87	100,0%	-2%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	20	100,0%	20	100,0%	0%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	—	0	—	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	0	—	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	0	—	2	100,0%	—
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
Total: autres infractions à la LStup	0	—	0	—	0%
Autres contraventions	0	—	0	—	0%
Autres délits	0	—	0	—	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

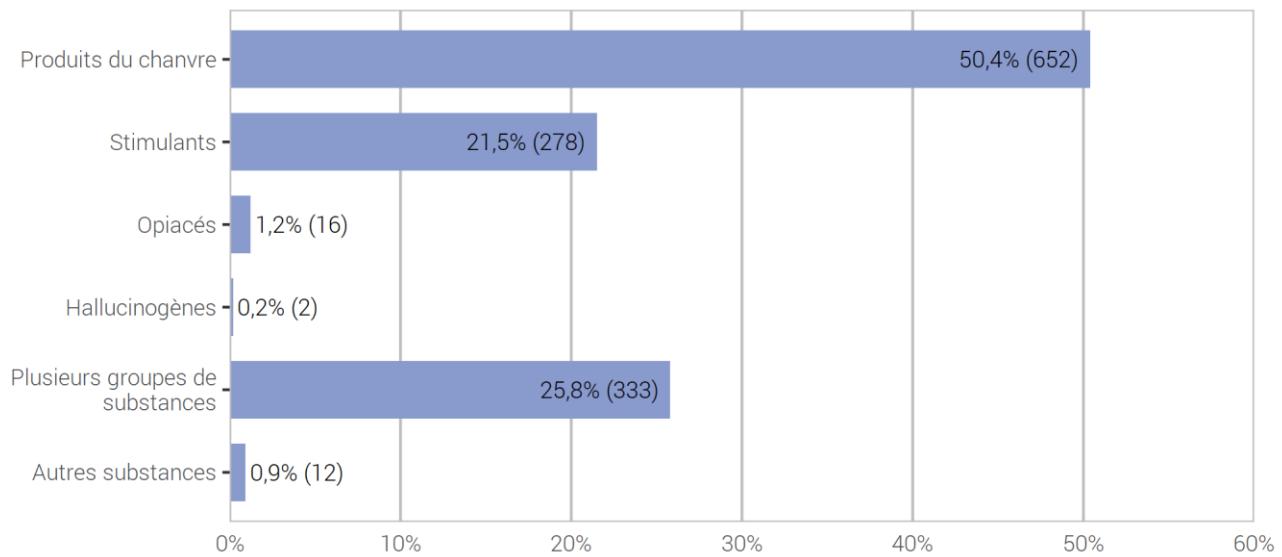
3.10.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de stupéfiant. La quantité, respectivement le poids du stupéfiant, ne peuvent être donnés de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.10.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34



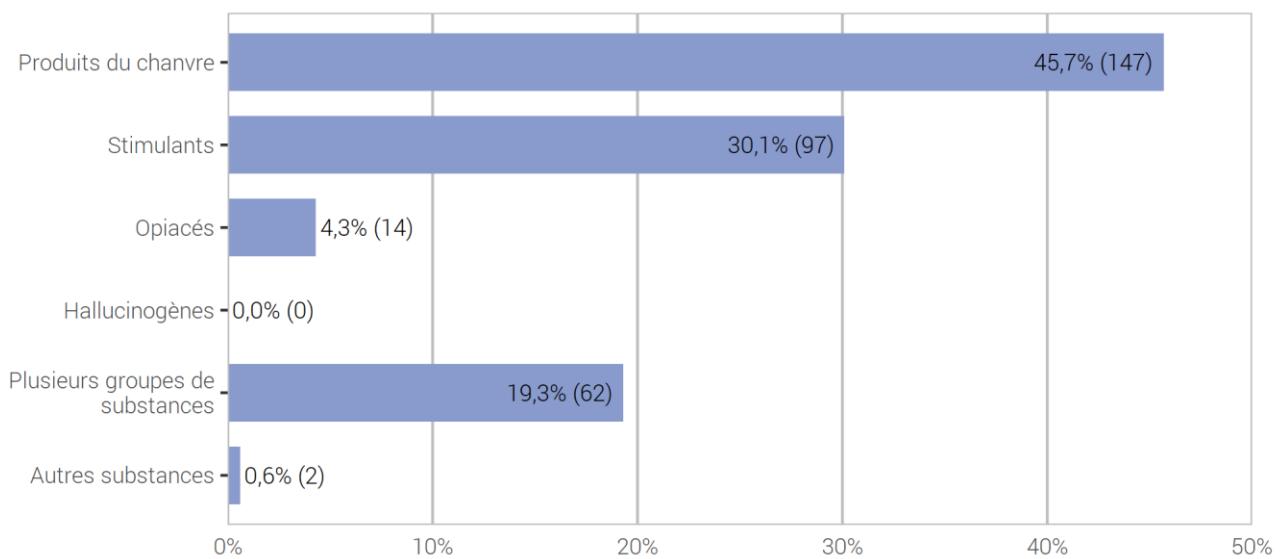
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.10.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 30

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	422	0	2	42	34	93	79	97	44	25	6	0
Étrangers	503	0	1	29	28	95	112	148	75	13	2	0
résidents	278	0	1	16	13	44	59	86	47	10	2	0
relevant de l'asile	40	0	0	7	3	10	11	5	3	1	0	0
autres	185	0	0	6	12	41	42	57	25	2	0	0
Suisesses	76	0	1	13	8	10	12	16	12	2	2	0
Étrangères	39	0	2	4	1	3	10	11	5	3	0	0
résidents	28	0	2	4	1	2	5	9	4	1	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	11	0	0	0	0	1	5	2	1	2	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 31

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	99	0	0	7	7	22	24	27	7	3	2	0
Étrangers	139	0	2	3	11	31	26	42	18	4	2	0
résidents	56	0	1	2	4	8	9	17	13	0	2	0
relevant de l'asile	14	0	1	0	1	5	3	3	0	1	0	0
autres	69	0	0	1	6	18	14	22	5	3	0	0
Suisesses	12	0	0	2	0	2	2	3	2	1	0	0
Étrangères	5	0	0	0	0	1	1	2	1	0	0	0
résidents	4	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile**Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile****T 32**

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	80	15	3	1	1	0	100
Suisses	46	12	2	0	0	0	60
Étrangers	34	3	1	1	1	0	40
résidents	18	3	1	1	1	0	24
relevant de l'asile	8	0	0	0	0	0	8
autres	8	0	0	0	0	0	8
Total adultes	913	85	29	4	13	1	1 045
Suisses	415	34	17	3	1	0	470
Étrangers	498	51	12	1	12	1	575
résidents	278	29	4	0	3	0	314
relevant de l'asile	24	4	4	0	2	1	35
autres	196	18	4	1	7	0	226

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.5 Décès dus aux stupéfiants: évolution

Décès dus aux stupéfiants: évolution

T 33

	2023	2024	Différence
Total décès dus aux stupéfiants	1	2	100%
Hommes	0	1	—
Femmes	1	1	0%
Adultes	1	1	0%
Mineurs	0	1	—
Suisses	1	1	0%
Étrangers	0	1	—

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de stupéfiants, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus aux stupéfiants rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus aux stupéfiants» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.10.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

L'indication de la quantité est établie au moment de la saisie par les polices. Elle est ainsi indépendante de la pureté de la substance.

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 34

	Affaires	Pièces/tablettes/doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	10	70	0,019	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	6	–	–	–	4 147
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	11	–	–	–	2 566
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	2	–	–	–	2
Haschisch	397	38	20,428	–	–
Huile de haschisch	2	–	0,184	–	–
Marijuana	162	22	51,762	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	1	3	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	16	21	0,221	–	–
Crack	8	–	0,008	–	–
Ecstasy	18	690	0,009	–	–
Khat	1	–	0,37	–	–
Feuilles de coca	0	–	–	–	–
Cocaïne	150	–	1,413	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	10	–	0,837	–	–
Méphédrone	0	–	–	–	–
MDPV	0	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	34	–	1,252	–	–
Morphine-/héroïne-base	0	–	–	–	–
Opium	1	–	0,002	–	–
Méthadone	2	6	–	1	–
Autres produits de substitution	2	–	0,004	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	20	3	5,608	–	–
LSD	2	1	0,001	–	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	6	3	0,072	40	–
Autres substances					
GHB/GBL	1	1	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	3	16	0,031	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	0	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	26	827	0,661	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	2	2	–	–	–
Substances de coupe	10	–	3,478	–	–
Substance inconnue	0	–	–	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

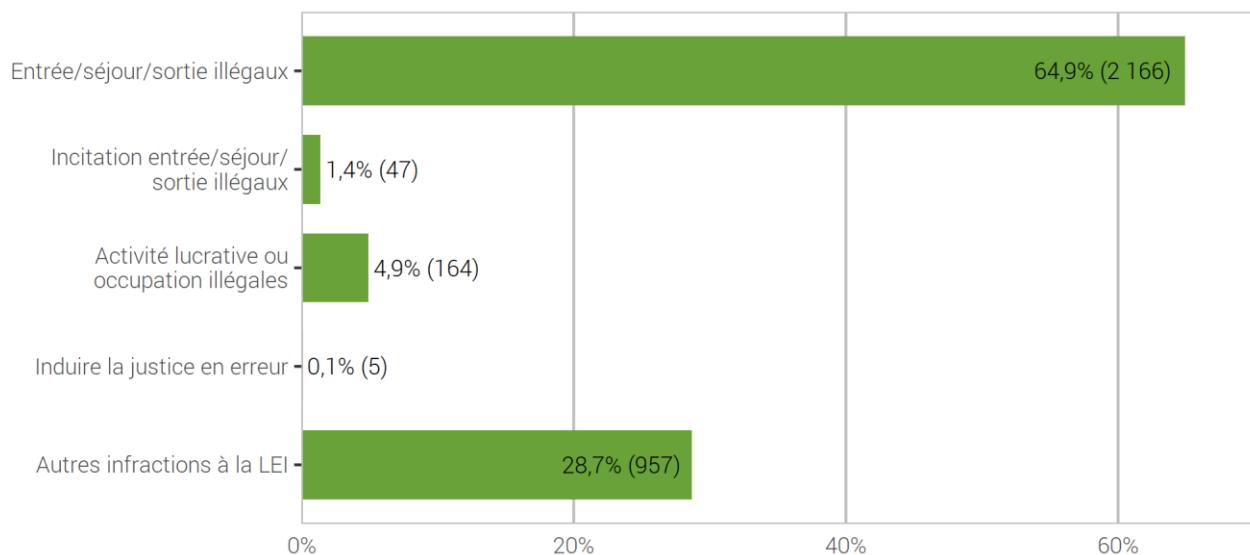
© OFS 2025

3.11 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.11.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.11.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 35

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	2 988	100,0%	3 339	100,0%	12%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 992	100,0%	2 166	100,0%	9%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	382	100,0%	356	100,0%	-7%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	1 606	100,0%	1 801	100,0%	12%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	3	100,0%	7	100,0%	133%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	40	100,0%	47	100,0%	18%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	40	100,0%	47	100,0%	18%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	—	0	—	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	—	0	—	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	110	100,0%	164	100,0%	49%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	79	100,0%	123	100,0%	56%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	—	1	100,0%	—
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	31	100,0%	39	100,0%	26%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	—	1	100,0%	—
Total induire la justice en erreur	5	100,0%	5	100,0%	0%
Induire la justice en erreur	1	100,0%	5	100,0%	400%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	4	100,0%	0	—	-100%
Total autres infractions à la LEI	841	100,0%	957	100,0%	14%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	739	100,0%	918	100,0%	24%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	87	100,0%	31	100,0%	-64%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	13	100,0%	7	100,0%	-46%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	—	0	—	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Violation de l'obligation d'annoncer ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi¹

T 36

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Code pénal (CP)	12 869	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 890	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1 897	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339

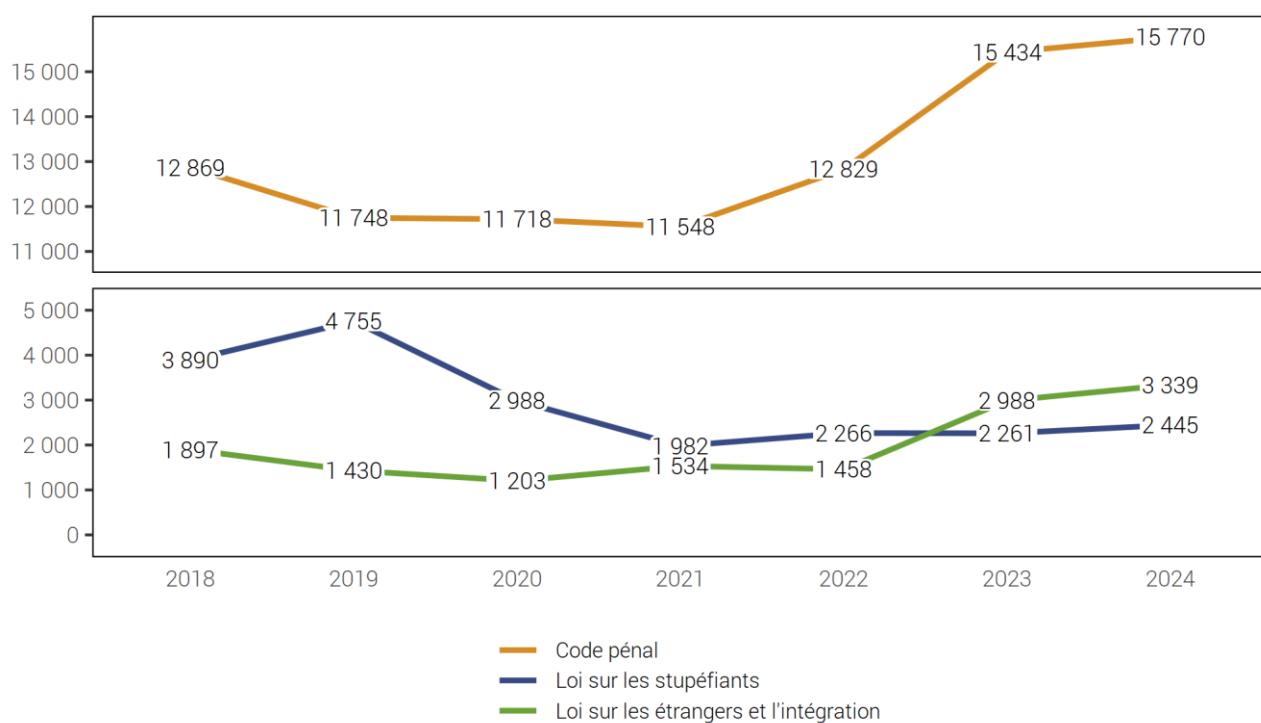
¹En raison d'une erreur technique rare et jusqu'à maintenant inconnue, certains cas au cours des dernières années ont été comptabilisés dans les statistiques de plusieurs années. L'erreur a été constatée en janvier 2022 et le nombre d'infractions selon le CP, la LStup et la LEI a ensuite été vérifié. La vérification des chiffres a montré que les différences pour le total des lois individuelles en raison de ce double comptage des cas étaient minimales au cours des dernières années (de 0,0 à 1,8%). L'erreur a pu être corrigée pour la statistique 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Infractions selon la loi

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

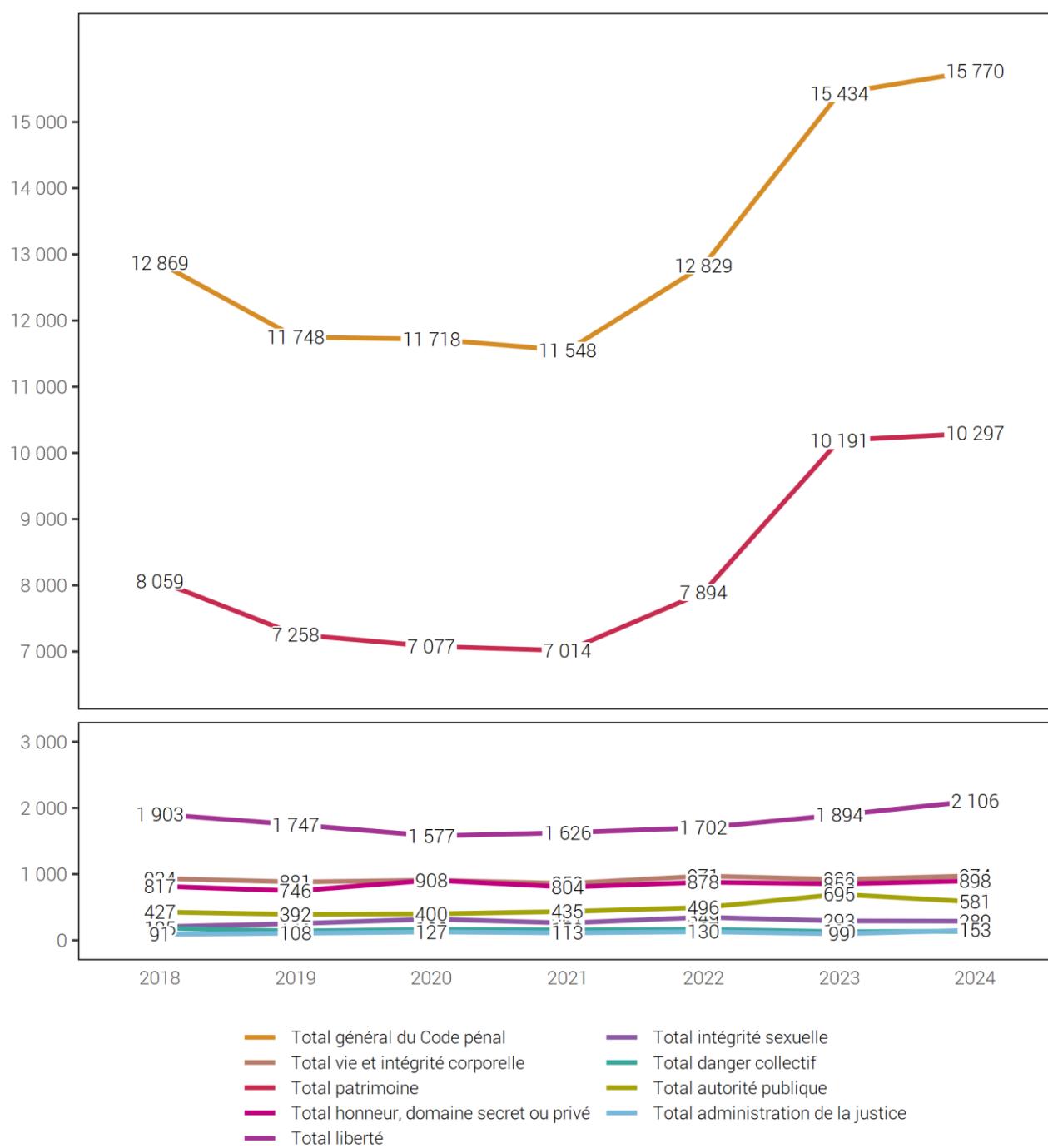
T 37

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total général du Code pénal	12 869	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770
Total vie et intégrité corporelle	934	881	908	859	971	920	974
Homicides consommés (art. 111–113/116)	2	1	2	0	0	3 ²	1
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	3	2	1	1	6 ²	1
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	5	14	10	9	11	20
Lésions corporelles simples (art. 123)	335	324	337	317	385	343	368
Total patrimoine	8 059	7 258	7 077	7 014	7 894	10 191	10 297
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 271	2 952	2 607	2 525	3 065	3 900	4 210
dont vol par effraction	883	749	639	625	634	704	963
dont vol à l'arraché	7	12	13	11	16	17	28
Vol de véhicule (art. 139)	1 028	938	871	843	899	1 185	1 177
Brigandage (art. 140)	33	47	34	21	24	32	38
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 519	1 317	1 451	1 479	1 255	1 493	1 339
Escroquerie (art. 146)	480	496	635	748	1 009	1 304	1 331
Extorsion et chantage (art. 156)	38	24	28	51	61	54	42
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	14	22	21	25	80	77	74
Total honneur, domaine secret ou privé	817	746	908	804	878	853	898
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	167	176	159	167	161	163	122
Total liberté	1 903	1 747	1 577	1 626	1 702	1 894	2 106
Menaces (art. 180)	452	453	453	421	420	478	439
Contrainte (art. 181)	143	188	181	184	213	200	211
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	0	0	0	0	7	4
Séquestration et enlèvement (art. 183)	18	7	7	11	5	1	7
Violation de domicile sans vol (art. 186)	188	159	144	203	177	201	177
Total intégrité sexuelle	205	253	321	261	349	293	289
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	30	58	80	69	86	55	55
Viol (art. 190)	24	43	23	30	48	51	56
Exhibitionnisme (art. 194)	11	7	29	10	17	17	5
Pornographie (art. 197)	58	83	90	75	91	60	72
Total danger collectif	185	140	166	158	167	130	137
Incendie intentionnel (art. 221)	54	36	50	53	55	26	41
Total autorité publique	427	392	400	435	496	695	581
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	143	146	161	165	157	190	142
Total administration de la justice	91	108	127	113	130	99	153
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	38	46	68	57	58	51	78
Autres infractions du Code pénal	248	223	234	278	242	359	335

²La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Code pénal: sélection de titres

G 38



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.2 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

T 38

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	12 869	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770
La Sarine	5 961	4 786	4 859	4 821	5 290	7 242	7 379
La Gruyère	1 975	2 160	2 156	2 118	2 497	2 330	2 641
See / Lac	1 489	1 537	1 319	1 302	1 388	1 531	1 470
La Broye	1 550	1 122	1 191	1 206	1 283	1 436	1 458
Sense	779	921	935	1 016	1 108	1 469	1 290
La Glâne	528	598	654	602	701	818	868
La Veveyse	573	607	584	468	551	584	635
Inconnu FR	14	17	20	15	11	24	29

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	12 869	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770
Fribourg	3 469	2 749	2 698	2 710	3 018	4 338	4 280
Bulle	1 142	1 170	1 313	1 266	1 532	1 337	1 597
Villars-sur-Glâne	560	487	448	448	446	718	649
Estavayer	529	410	431	522	475	537	517
Marly	342	263	248	259	332	448	452
Murten	508	561	458	422	529	443	422
Romont (FR)	242	266	264	281	325	390	420
Châtel-Saint-Denis	316	290	250	199	261	282	325
Granges-Paccot	262	267	257	231	265	342	321
Kerzers	279	307	223	231	206	280	302
Düdingen	241	264	289	266	285	426	280
Belmont-Broye	365	253	195	201	278	266	247
Wünnewil-Flamatt	159	186	144	165	182	213	235
Gibloux	158	157	156	223	175	204	234
Courtepin	173	145	241	193	194	207	210
Matran	123	92	84	52	86	148	200
Givisiez	162	114	137	136	143	170	190
Avry	82	91	99	67	118	107	148
Schmitter (FR)	58	65	55	90	99	208	146
Vuadens	87	63	66	102	76	67	137
Mont-Vully	158	156	125	141	190	139	132
Tafers	87	108	77	109	130	184	130
Giffers	21	47	91	87	102	105	119
Montagny (FR)	90	63	60	94	104	77	115
Plaffeien	87	70	73	90	96	111	114
Belfaux	131	79	116	66	128	114	110
Cheyres-Châbles	81	102	66	82	65	82	109
Misery-Courtion	65	64	44	46	39	88	103
Val-de-Charmey	33	70	67	58	76	110	101
Hauterive (FR)	78	64	55	57	51	82	95
Grolley	133	60	73	61	66	94	93
Corminboeuf	61	59	129	69	45	63	92
Attalens	92	126	120	95	124	81	91
Broc	103	87	55	89	111	102	89
Gurmels	88	60	64	102	55	93	87
Riaz	75	117	87	107	74	113	87
Saint-Aubin (FR)	82	34	58	35	45	71	86
Bösingen	33	68	66	64	93	42	85
Neyruz (FR)	76	45	86	92	51	65	80
Gruyères	51	56	64	57	105	76	73
Autres communes	1 987	2 013	2 086	1 883	2 054	2 411	2 467

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

T 40

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total violence	1 727	1 723	1 743	1 700	1 889	1 883	1 849
Total violence grave (exercée)	35	52	42	41	58	71	78
Homicides consommés (art. 111–113/116)	2	1	2	0	0	3 ³	1
avec arme à feu	0	0	2	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	2	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	0	0	1	1
autre instrument	1	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	1	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	3	2	1	1	6 ³	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	2	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	2	1	0	2	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	2	0	0	0	0	0
autre instrument	0	1	0	0	1	2	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	5	14	10	9	11	20
avec arme à feu	0	0	0	0	1	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	4	2	2	6	3
avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	0	0	0
avec violence physique	4	3	7	4	5	4	14
autre instrument	2	1	0	0	1	0	1
sans notion/inconnu	0	1	2	4	0	1	2
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	1	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	24	43	23	30	48	51	56
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 202	1 194	1 220	1 187	1 350	1 280	1 290
Lésions corporelles simples (art. 123)	335	324	337	317	385	343	368
Voies de fait (art. 126)	418	372	415	382	425	411	414
Participation à rixe (art. 133) ⁴	41	34	41	35	49	38	36
<i>Nombre d'affaires</i>	7	10	8	7	8	10	10
Participation à agression (art. 134) ⁴	49	57	15	48	51	32	37
<i>Nombre d'affaires</i>	18	24	8	13	16	9	18
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	33	47	34	21	24	32	38
Contrainte (art. 181)	143	188	181	184	213	200	211
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	18	7	7	11	5	1	7
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁵	22	19	29	24	41	33	37
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	143	146	161	165	157	190	142
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	490	477	481	472	481	532	481
Menaces (art. 180)	452	453	453	421	420	478	439
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	38	24	28	51	61	54	42

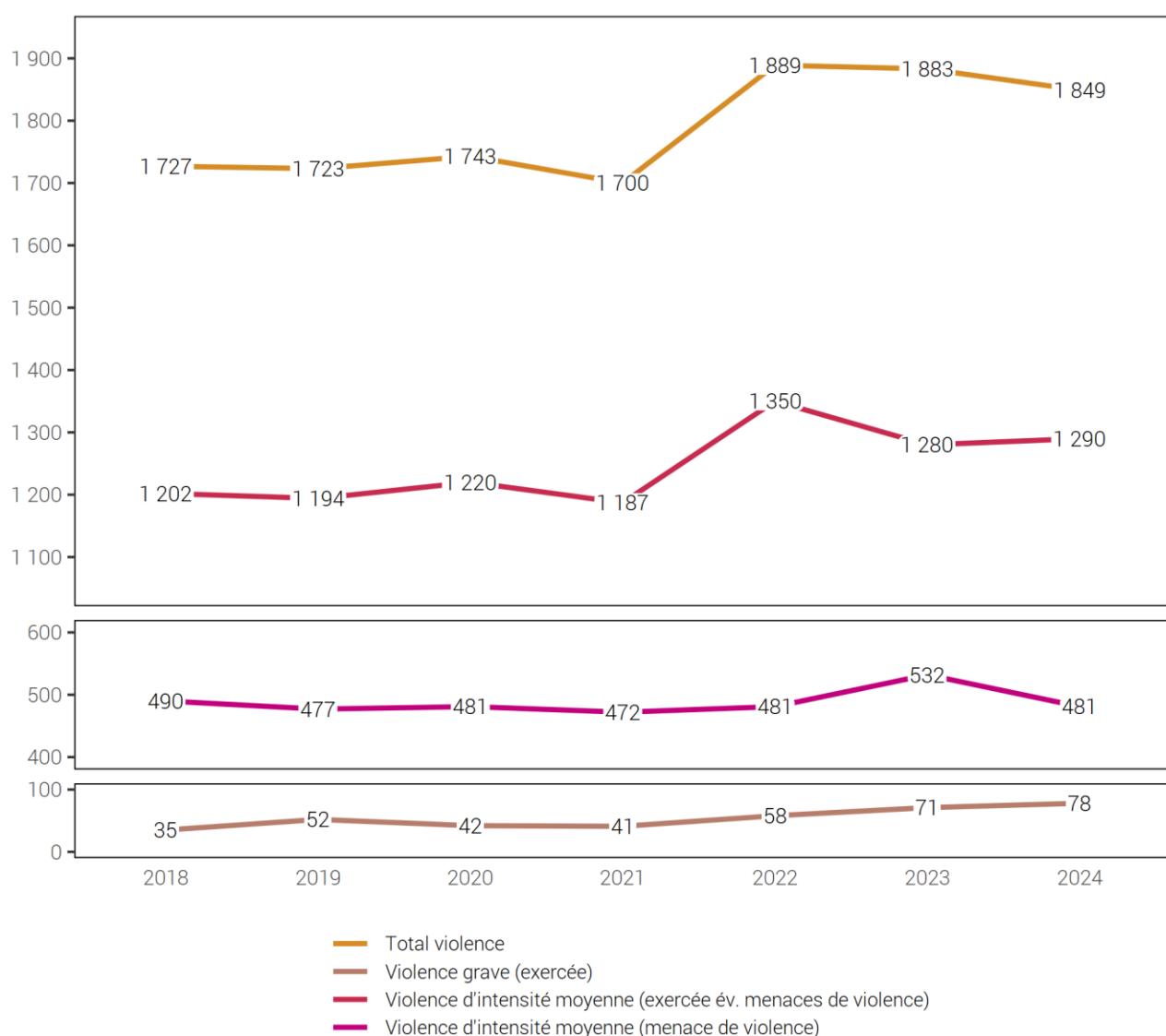
³La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

⁴Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

⁵Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

Infractions de violence

G 39



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total infractions de violence domestique	815	780	858⁶	831	973	974	1 024
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	1	0	0	0	1 ⁷	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	1	1	0	0	3 ⁷	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	0	3	3	5	2	1
Lésions corporelles simples (art. 123)	109	101	131	123	139	113	143
Voies de fait (art. 126)	184	165	199	193	231	219	201
Mise en danger vie (art. 129)	2	1	2	4	4	4	10
Injure (art. 177)	165	123	168	148	198	188	242
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	39	35	34	34	32	37	33
Menaces (art. 180)	169	157	149	132	152	182	168
Contrainte (art. 181)	73	80	84	92	102	103	122
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	11	6	3	7	4	1	4
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	9	27	22	34	32	29	18
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	1	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁸	4	10	11	5	13	13	17
Viol (art. 190)	8	31	10	16	21	29	32
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	0	1	2	5	0	0
Autres articles du CP ⁹	38	41	40	38	35	50	33

⁶En 2020, une infraction selon l'art. 124 CP n'a pas été comptée en raison d'une erreur et le tableau a donc été corrigé.

⁷La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

⁸Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

⁹Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/partenariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total patrimoine	8 059	7 258	7 077	7 014	7 894	10 191	10 297
Appropriation illégitime (art. 137)	198	147	132	149	165	153	146
Abus de confiance (art. 138)	130	104	93	70	78	108	119
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 271	2 952	2 607	2 525	3 065	3 900	4 210
Vol de véhicule (art. 139)	1 028	938	871	843	899	1 185	1 177
Brigandage (art. 140)	33	47	34	21	24	32	38
Soustraction de chose (art. 141)	3	4	1	2	1	3	4
Soustraction de données (art. 143)	55	44	38	22	39	32	24
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	20	24	40	21	23	29	18
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 519	1 317	1 451	1 479	1 255	1 493	1 339
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	1 039	923	855	781	797	1 089	1 297
Escroquerie (art. 146)	480	496	635	748	1 009	1 304	1 331
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	123	114	187	192	257	515	346
Filouterie d'auberge (art. 149)	20	10	5	8	4	9	13
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	17	18	7	9	12	14	12
Extorsion et chantage (art. 156)	38	24	28	51	61	54	42
Gestion déloyale (art. 158)	4	10	4	4	7	9	12
Détournement de salaire (art. 159)	0	4	1	2	9	3	2
Recel (art. 160)	25	16	26	24	18	34	47
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	3	9	5	3	13	16	11
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	1	0	2	15	12	4	5
Autres infractions contre le patrimoine	52	57	55	45	146	205	104

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.7 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire^{10, 11}

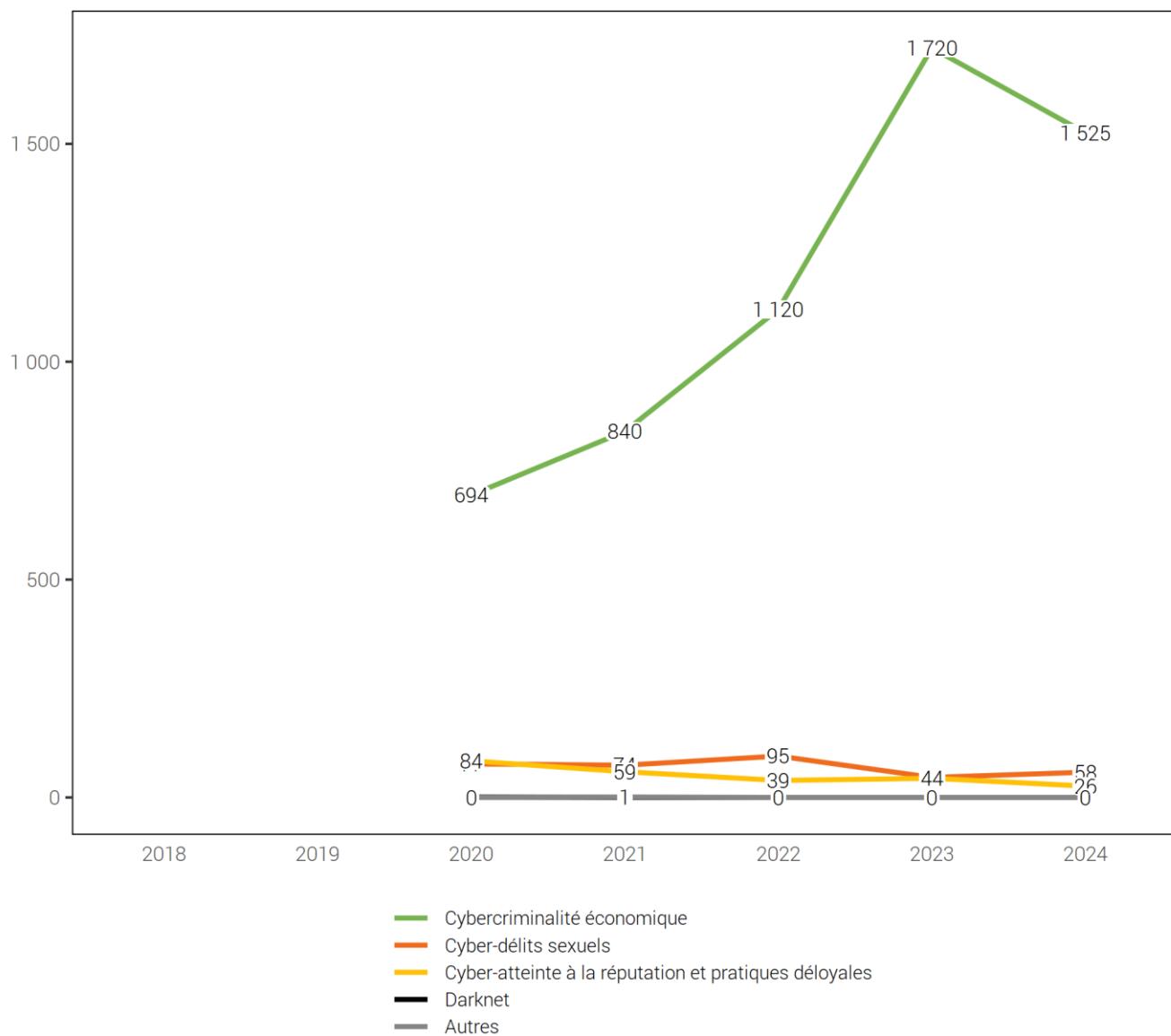
T 43

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	-	-	856	974	1 254	1 810	1 609
Cybercriminalité économique	-	-	694	840	1 120	1 720	1 525
Phishing	-	-	43	40	52	162	120
Hacking: pénétrer un système informatique de force	-	-	1	7	9	6	6
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	-	-	43	25	30	32	26
Malware – Ransomware	-	-	8	4	18	3	3
Malware – Cheval de Troie e-banking	-	-	1	5	2	4	2
Malware – Spyware	-	-	0	0	2	2	0
Malware – Rogueware/Scareware	-	-	3	0	28	96	8
Malware – Botnet	-	-	0	0	0	0	0
DDoS	-	-	0	0	1	0	0
Cyber-escroquerie¹²	-	-	521	664	876	1 331	1 270
dont: CEO/BEC Fraud	-	-	-	11	7	4	12
dont: magasins en ligne frauduleux	-	-	-	16	14	26	22
dont: fausses annonces immobilières	-	-	-	14	12	31	30
dont: fausses requêtes d'aide	-	-	-	12	10	18	22
dont: fraude à la commission	-	-	-	34	21	18	9
dont: arnaque au faux support technique	-	-	-	23	84	156	57
dont: Romance Scam	-	-	-	31	38	29	24
dont: petites annonces – objet vendu non payé	-	-	-	29	14	14	9
dont: petites annonces – objet payé non livré	-	-	-	217	355	501	436
dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes	-	-	-	233	266	428	498
dont: fraude à l'investissement en ligne	-	-	-	35	35	49	64
dont: autre cyber-escroquerie	-	-	-	9	20	57	87
Money/package mules	-	-	50	44	44	32	51
Sextorsion (money)	-	-	22	47	51	45	35
Vol de crypto-monnaies	-	-	2	4	7	7	4
Cyber-délits sexuels	-	-	77	74	95	46	58
Pornographie interdite	-	-	61	58	75	41	49
Grooming	-	-	12	15	16	3	5
Sextorsion (sexe)	-	-	4	1	2	1	3
Live Streaming	-	-	0	0	2	1	1
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	-	-	84	59	39	44	26
Cybersquatting	-	-	0	0	1	0	0
Cyber-atteinte à la réputation (business)	-	-	9	12	8	4	2
Cyberbullying/Cybermobbing	-	-	75	47	30	40	24
Darknet	-	-	1	0	0	0	0
Commerce illégal sur le darknet	-	-	1	0	0	0	0
Autres	-	-	0	1	0	0	0
Data leaking	-	-	0	1	0	0	0

¹⁰Les infractions de criminalité numériques sont publiées à partir de 2020.¹¹Soustraction de données (art. 143), accès indu à un système informatique (art. 143^{bis}), détérioration de données (art. 144^{bis}), escroquerie (art. 146), utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147), extorsion et chantage (art. 156), recel (art. 160), violation du secret de fabric./comm. (art. 162), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), injure (art. 177), violation du domaine secret et du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues (art. 179^{quater}), utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179^{septies}), soustraction de données personnelles (art. 179^{novies}), usurpation d'identité (art. 179^{decies}) – depuis le 1^{er} septembre 2023, menaces (art. 180), contrainte (art. 181), actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187), pornographie (art. 197), désagréments causes par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les titres (art. 251), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}) - jusqu'en 2020 : discrimination raciale (art. 261bis), blanchiment d'argent (art. 305^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation secret prof. en recherche médicale (art. 321^{bis}), violation du secret des postes et télécom. (art. 321^{ter}).¹²Les modes opératoires détaillés ne sont disponibles que depuis 2021.

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 40



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

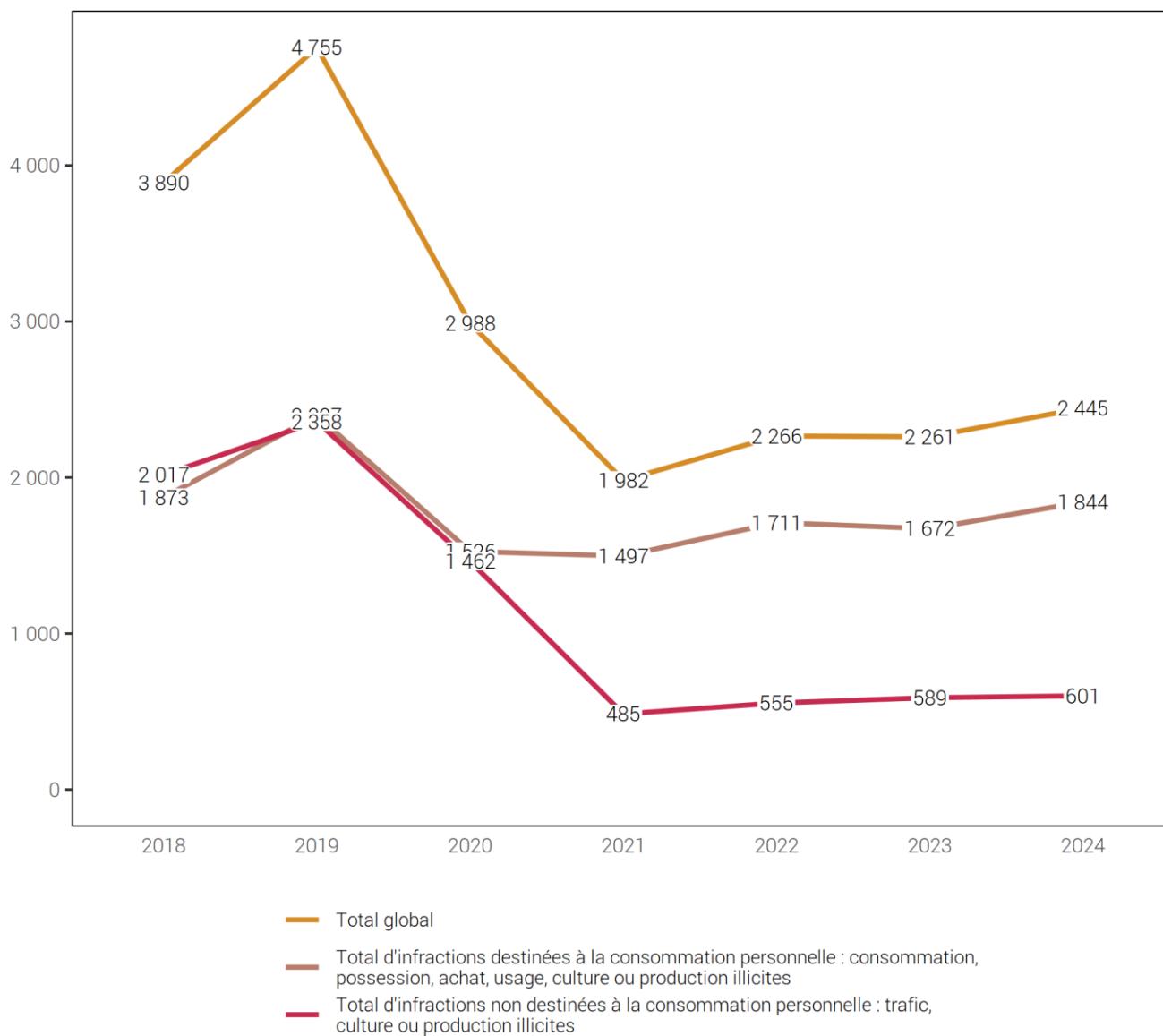
4.1.8 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants¹³

T 44

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total global	3 890	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	1 873	2 397	1 526	1 497	1 711	1 672	1 844
Consommation de stupéfiants	1 873	2 397	1 526	1 004	1 139	1 175	1 293
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	0	26	31	26	23
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	–	0	0	36	44	46	51
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	0	431	497	425	477
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	2 017	2 358	1 462	485	555	589	601
dont délits	1 922	2 261	1 364	388	459	474	483
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	88	70	59	21	18	14	13
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	94	82	66	8	11	7	2
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	172	208	223	235
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	1 404	1 780	950	169	202	207	212
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	0	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	0	0	0	0
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	–	–	–	18	20	23	21
Autres délits de trafic (art. 20)	–	–	–	0	0	0	0
Ancienne catégorie de trafic	336	329	289	–	–	–	–
dont crimes	95	97	98	97	96	115	118
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	0	0	1	0	0	6
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	13	1	1	7	5	6	3
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	70	71	89	87
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	12	7	14	17	18	20	20
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	0	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	0	0	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	–	–	–	2	2	0	2
Autres crimes de trafic (art. 20)	–	–	–	0	0	0	0
Ancienne catégorie de trafic	70	89	83	–	–	–	–
Total: autres infractions à la LStup	–	0	0	0	0	0	0
Autres contraventions	–	0	0	0	0	0	0
Autres délits	–	0	0	0	0	0	0

¹³Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

T 45

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	3 890	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445
La Sarine	1 929	2 777	1 539	922	1 132	1 130	1 352
La Gruyère	603	524	448	298	406	416	417
La Broye	361	385	273	104	67	117	180
Sense	250	364	178	138	185	243	146
See / Lac	344	338	255	187	171	108	129
La Glâne	163	133	115	226	167	140	109
La Veveyse	204	202	152	83	126	80	95
Inconnu FR	36	32	28	24	12	27	17

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.10 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune**Loi sur les stupéfiants: infractions par commune****T 46**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	3 890	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445
Fribourg	1 482	2 115	1 131	645	881	843	1 133
Bulle	418	380	339	241	275	248	312
Estavayer	144	161	113	60	24	52	60
Villars-sur-Glâne	81	139	79	57	49	63	58
Romont (FR)	74	61	40	137	87	75	54
Châtel-Saint-Denis	144	85	69	37	52	41	49
Courtepin	66	61	38	24	11	19	39
Marly	74	103	64	29	39	53	37
Vuadens	28	20	8	8	12	20	36
Düdingen	58	86	40	40	42	44	33
Mont-Vully	68	72	57	28	25	34	32
Schmitten (FR)	36	17	14	10	8	59	25
Wünnewil-Flamatt	46	82	33	22	29	22	25
Gibloux	36	63	47	34	20	30	23
Tafers	23	38	15	11	26	26	23
Saint-Aubin (FR)	22	12	20	2	3	1	21
Belmont-Broye	86	73	46	19	8	19	20
Cheyres-Châbles	13	31	7	2	2	2	20
Ursy	30	11	4	3	14	15	19
Attalens	45	89	53	12	22	11	16
Granges-Paccot	40	72	27	28	19	33	15
Murten	82	74	59	67	78	24	15
Giffers	24	26	10	9	10	12	14
Kerzers	74	71	58	35	21	14	13
Remaufens	0	10	5	3	0	6	12
Semsales	0	5	0	1	20	11	12
Grolley	38	28	11	6	9	0	11
Belfaux	28	24	19	8	5	8	10
Broc	24	9	13	7	25	23	10
Lully (FR)	18	9	5	2	2	2	9
Riaz	20	15	4	5	16	7	9
Siviriez	2	9	10	2	18	13	9
St. Ursen	0	5	7	18	6	4	9
Matran	12	23	17	13	11	1	8
Montagny (FR)	13	20	16	7	12	15	8
Muntelier	3	1	3	0	0	0	8
Prévondavaux	0	3	2	2	0	0	8
Surpierre	2	10	5	0	0	1	8
Chénens	6	4	4	0	4	6	7
Courgevaux	2	2	1	3	1	0	7
Autres communes	528	636	495	345	380	404	208

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

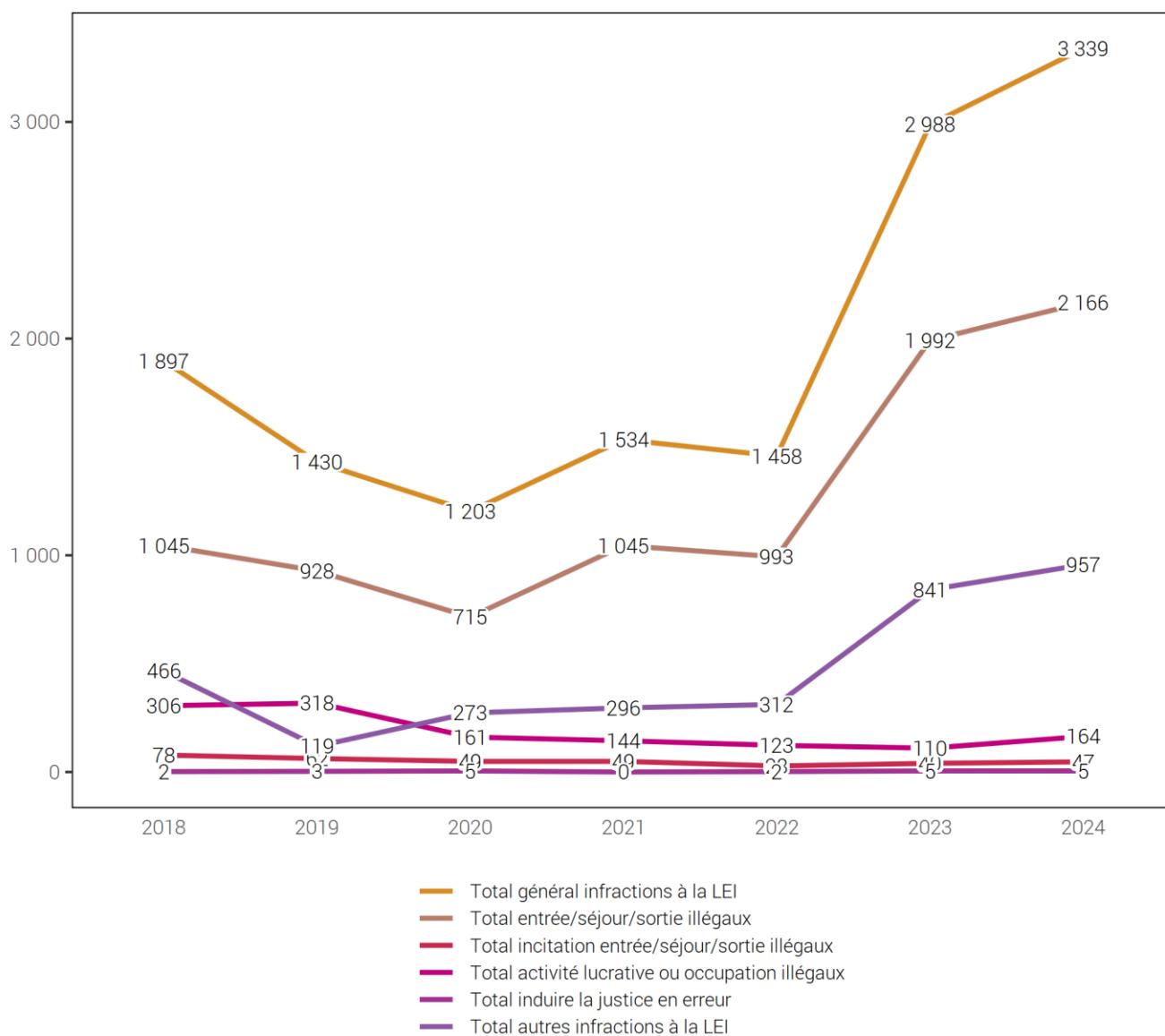
4.1.11 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration¹⁴

T 47

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total général infractions à la LEI	1 897	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 045	928	715	1 045	993	1 992	2 166
Entrée illégale (y.c. par négligence)	430	387	261	307	235	382	356
Séjour illégal (y.c. par négligence)	615	541	454	738	756	1 606	1 801
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	0	0	0	1	3	7
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	1	1	2
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	78	62	49	49	28	40	47
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	78	62	49	49	28	40	47
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	—	—	—	—	—	—
Total activité lucrative ou occupation illégaux	306	318	161	144	123	110	164
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	214	221	110	98	89	79	123
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	2	1	0	1	0	0	1
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	90	96	51	45	34	31	39
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	1
Total induire la justice en erreur	2	3	5	0	2	5	5
Induire la justice en erreur	1	2	2	0	0	1	5
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	1	3	0	2	4	0
Total autres infractions à la LEI	466	119	273	296	312	841	957
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	403	20	218	253	249	739	918
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	54	82	43	33	47	87	31
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	1	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	2	8	10	9	16	13	7
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	—	0	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	—	0	0	0	0	0	0
Violation de l'obligation d'annoncer ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	—	1	2	1	0	2	1
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	—	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEI	7	7	—	—	—	—	—

¹⁴Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 1er janvier 2019.



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district**Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district****T 48**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	1 897	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339
La Sarine	1 212	769	819	1 090	1 102	2 489	2 792
La Gruyère	178	269	100	118	110	161	154
Sense	97	99	28	66	47	110	98
See / Lac	133	79	86	88	41	79	89
La Broye	149	94	72	47	74	52	81
La Glâne	79	59	42	66	42	48	73
La Veveyse	42	58	51	52	35	39	34
Inconnu FR	7	3	5	7	7	10	18

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.13 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune**Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune****T 49**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	1 897	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339
Fribourg	889	492	671	952	975	2 295	2 560
Bulle	66	124	62	84	73	87	88
Romont (FR)	35	20	17	28	14	38	65
Villars-sur-Glâne	60	28	20	21	9	26	59
Granges-Paccot	81	76	34	48	33	50	58
Estavayer	31	16	13	16	14	14	46
Kerzers	56	3	10	24	3	7	38
Giffers	5	11	2	30	15	48	37
Givisiez	54	39	3	0	11	22	30
Châtel-Saint-Denis	23	45	11	32	24	12	23
Marly	26	33	22	17	10	25	22
Murten	44	21	19	29	7	25	22
Wünnewil-Flamatt	16	15	4	0	9	12	21
Düdingen	48	24	8	11	4	20	18
Vuadens	6	22	2	0	8	10	15
Vaulruz	47	26	6	3	15	13	14
Grolley	12	4	0	1	11	14	13
Mont-Vully	7	9	0	6	21	8	13
Courtepin	6	22	19	9	4	12	11
Belfaux	7	6	3	1	9	14	10
Broc	2	8	5	5	3	7	10
Montagny (FR)	23	17	17	8	11	1	10
Plaffeien	2	0	8	0	0	1	10
Corminboeuf	8	3	0	0	1	0	8
Matran	12	17	10	6	11	12	8
Schmitten (FR)	4	1	1	1	4	16	8
Cottens (FR)	9	7	16	0	0	2	6
Cugy (FR)	14	3	5	0	2	6	6
Sâles	2	9	0	0	3	3	6
Cheyres-Châbles	2	0	0	0	6	4	5
Saint-Aubin (FR)	1	4	2	0	2	0	5
Avry	19	28	9	5	5	3	4
Chénens	1	1	2	4	0	0	4
Fétigny	4	1	4	0	2	0	4
Gruyères	1	3	1	8	0	7	4
Haut-Intyamon	6	1	0	0	3	1	4
La Verrerie	0	0	13	7	2	8	4
Le Pâquier (FR)	20	5	0	7	0	1	4
Belmont-Broye	46	18	22	14	22	18	3
Courgevaux	0	1	0	0	1	2	3
Autres communes	202	267	162	157	111	144	60

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

5.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

5.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

5.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

5.2.6 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidante permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidante permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

5.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} janvier 2024. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.2.8 Catégories de véhicules

La catégorisation des véhicules est réglementée par l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV).

Ainsi, la catégorie «Automobiles» inclut tout véhicule muni d'au moins 4 roues, affecté au transport de personnes ou de marchandises, n'excédant pas neuf places assises et un poids de 3,5 tonnes. Au-delà, le véhicule s'inscrit dans la catégorie «Véhicules lourds».

La catégorie «Cyclomoteurs électriques» inclut tout véhicule à propulsion électrique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h sans assistance au pédalage, ou 45km/h avec assistance au pédalage (p. ex.: vélos électriques, e-scooters, trottinettes électriques).

La catégorie «Cyclomoteurs à combustion» inclut tout véhicule à propulsion thermique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h et la cylindrée à 50 cm³.

La catégorie «Motos» contient tout véhicule équipé de deux roues successives ou trois roues selon certaines conditions et dont les limitations sont au-delà de celles des cyclomoteurs électriques ou à combustion.

La catégorie «Bicyclettes» inclut les cycles à deux roues au moins, entraînés exclusivement par la force musculaire, transmise par la ou les personnes se trouvant sur lesdits véhicules.

La catégorie «Autres types de véhicules» inclut tous les types de véhicules n'appartenant pas aux catégories précédentes (par ex. : remorques, caravanes, bateaux, gyropodes électriques).

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

5.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex.: nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex.: l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex.: comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

5.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.